

POUR UN USAGE OFFICIEL UNIQUEMENT

Rapport n° : PAD4174

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT

DOCUMENT D'EVALUATION DU PROJET

ON A

CRÉDIT PROPOSÉ

POUR UN MONTANT DE X MILLIONS D'EUROS
(ÉQUIVALENT À 350 MILLIONS DE DOLLARS US)

AU

BURKINA FASO

POUR LE

PROJET D'URGENCE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE RESILIENCE

3 décembre 2020

(Traduction, la version anglaise faisant foi)

Unite de Transport

Région Afrique de l'Ouest et du Centre

Ce document a une diffusion restreinte et ne peut être utilisé par les destinataires que dans l'exercice de leurs fonctions officielles. Son contenu ne peut être divulgué sans l'autorisation de la Banque mondiale.

OU

Ce document est mis à la disposition du public avant que le Conseil d'administration ne l'examine. Cela n'implique pas un résultat présumé. Le présent document peut être mis à jour après examen par le Conseil d'administration et le document mis à jour sera mis à la disposition du public conformément à la politique

ÉQUIVALENTS EN DEVISES
SGBV
(Taux de change en vigueur le 31 octobre 2020)

Unité monétaire

=

= 1 \$US

US\$ = DTS 1

EXERCICE

Du 1er janvier au 31 décembre

Vice-président régional : Ousmane Diagana

Directeur de pays : Soukeyna Kane

Directeur régional : Riccardo Puliti

Directeur de cabinet : Aurelio Menendez

Chefs d'équipe de travail : Cheick Omar Tidiane Diallo, Christophe Rockmore

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

ACBP	Plan d'action pour le climat en Afrique
ACLED	Conflit armé - Lieu et données sur les événements
ANEVE	Agence nationale d'évaluation environnementale
ANPTIC	Agence nationale chargée de la promotion des TIC
ASCE-LC	<i>Autorité Supérieure de Contrôle de l'Etat et de Lutte contre la Corruption</i>
CM	<i>Centre Médical (Medical Center)</i>
CMA	<i>Centre Médical avec Antenne Chirurgicale (Medical Center with Surgical Antenna)</i>
COS	Conseil d'orientation stratégique
DA	Compte désigné
DGCOOP	<i>Direction Générale de la Coopération</i>
DGDT	<i>Direction générale du développement territorial (Direction General du Développement Territorial)</i>
FSE	Cadre environnemental et social
ESIA	Évaluation des incidences environnementales et sociales
ESMF	Cadre de gestion environnementale et sociale
ESMP	Plan de gestion environnementale et sociale
UE	Union européenne
FCV	Fragilité, conflit et violence
FM	Gestion financière
VBG	Violence basée sur le genre
GES	Gaz à effet de serre
RNB	Revenu national brut
ICA	Analyse intégrée du contexte
TIC	Technologies de l'information et des communications
IDA	Association internationale de développement
IDP	Personne déplacée à l'intérieur de son propre pays
LMP	Procédure de gestion du travail
LIMP	Plan de gestion de l'afflux de main-d'œuvre
MAP	Priority Action Matrix (<i>Matrice d'Actions Prioritaires</i>)
MINEFID	<i>Ministère de l'Economie des Finances et du Développement</i>
MOB	Bagré Development Authority (<i>Maîtrise d'Ouvrage de Bagré</i>)
MoU	Mémoire d'accord
ONG	Organisation non gouvernementale
AP	Compte du projet
PADEL	Program for the Development of Local Economy (<i>Programme d'Appui pour le Développement de l'Economie Locale</i>)
PAM	Matrice d'actions prioritaires
AOP	Objectif de développement du projet
PFM	Gestion des finances publiques
PIM	Manuel de mise en œuvre des projets

PIU	Unité de mise en œuvre des projets
PPBA	Évaluation de la prévention et de la consolidation de la paix
PRA	Allocation de prévention et de résilience
PRSS	Projet de renforcement des services de santé
PUS-BF	<i>Programme d'Urgence pour le Sahel</i> (Burkina Faso)
RAI	Indice d'accès rural
RAP	Plan d'action en matière de réinstallation
RC	<i>Comité de Revue</i> (Review Committee)
RP	Plan de réinstallation
RRA	Évaluation des risques et de la résilience
ESE/SH	Exploitation et abus sexuels et harcèlement sexuel
SMP	Plan de gestion de la sécurité
SRA	Évaluation des risques de sécurité
SRHR	Santé et droits sexuels et reproductifs
SSA	L'Afrique subsaharienne
SSN	Projet de filet de sécurité sociale
SWEDD	Projet sur l'autonomisation des femmes du Sahel et le dividende démographique
TPE	Exécution par un tiers
TPM	Contrôle par des tiers
RSU	Registre social unifié
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
FNUAP	Fonds des Nations unies pour la population
WB	Banque mondiale
WBG	Groupe de la Banque mondiale
PAM	Programme alimentaire mondial
WURI	Projet d'identification unique de l'Afrique de l'Ouest pour l'intégration et l'inclusion régionales

TABLE DES MATIÈRES

FICHE D'INFORMATION	6
I. CONTEXTE STRATÉGIQUE	11
A. Contexte du pays	11
B. Contexte sectoriel et institutionnel	15
C. Pertinence par rapport aux objectifs de niveau supérieur	18
II. DESCRIPTION DU PROJET	21
A. Objectif de développement du projet (ODP)	Erreur ! Signet non défini.
B. Composantes du projet.....	26
C. Bénéficiaires Directs du Projet	33
D. Chaîne de résultats	33
E. Justification de la participation de la banque et rôle des partenaires	33
F. Enseignements tirés et reflétés dans la conception du projet.....	34
III. LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE	35
A. Dispositions institutionnelles et de mise en œuvre.....	35
B. Dispositions relatives au suivi et à l'évaluation des résultats	36
C. Perenisation des Acquis du Projet	37
IV. RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION DU PROJET	37
A. Analyse technique, économique et financière (le cas échéant)	37
B. Méthode de priorisation et de sélection des communes d'intervention	38
C. Préparation de la mise en œuvre.....	38
D. Fiduciaire.....	38
E. Politiques juridiques opérationnelles.....	43
F. Environnemental et social.....	43
V. SERVICES DE RECOURS EN CAS DE GRIEF	45
VI. RISQUES CLÉS	46
VII. CADRE DE RÉSULTATS ET SUIVI	49

FICHE D'INFORMATION

INFORMATIONS DE BASE

Pays	Nom du projet		
Burkina Faso	Projet d'urgence de développement territorial et de résilience		
ID du projet	Instrument de financement	Classification des risques environnementaux et sociaux	Processus
P175382	Financement de projets d'investissement	Haut	Besoin urgent ou contraintes de capacité (FCC)

Financement et modalités de mise en œuvre

<input type="checkbox"/> Approche programmatique multiphase (AMP)	✓✓] Composante d'intervention d'urgence conditionnelle (CERC)
Série de projets (SOP)	✓✓] État(s) fragile(s)
<input type="checkbox"/> Conditions basées sur la performance (PBC)	Petit(s) État(s)
<input type="checkbox"/> Intermédiaires financiers (FI)	Fragile dans un pays non fragile
<input type="checkbox"/> Garantie basée sur les projets	✓✓] Conflit
<input type="checkbox"/> Prélèvement différé	✓✓] Réagir aux catastrophes naturelles ou d'origine humaine
<input type="checkbox"/> Autres arrangements en matière de marchés publics (APP)	✓✓] Soutien pratique à la mise en œuvre renforcée (HEIS)

Date d'approbation prévue	Date de clôture prévue
15-déc-2020	31-déc-2025

Collaboration entre la banque et la SFI

Non

Objectif(s) de développement proposé(s)

L'objectif de développement de projet (ODP) proposé est d'améliorer l'accès inclusif des communautés (y compris les PDI) des zones ciblées, aux infrastructures et aux services sociaux essentiels.

Composants

Nom de la composante

Coût (en millions de dollars US)

Amélioration de l'accès aux services sociaux de base	130.00
Amélioration de la connectivité physique et virtuelle et la résilience urbaine	120.00
Relance économique communautaire et autonomisation	80.00
Engagement Citoyen et Gestion du Projet	20.00
Mécanisme de réponse d'urgence	0.00

Organisations

Emprunteur : BURKINA FASO MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU DÉVELOPPEMENT (MINEFID)
 Agence d'exécution : Direction en charge du développement territorial

DONNÉES SUR LE FINANCEMENT DES PROJETS (en millions de dollars US)

RÉSUMÉ-NewFin1

Coût total du projet	350.00
Financement total	350.00
dont BIRD/IDA	350.00
Le déficit de financement	0.00

DÉTAILS-NOUVELLES FINANCES1

Financement du groupe de la Banque mondiale

International Development Association (IDA)	350.00
IDA Credit	175.00
IDA Grant	175.00

Ressources de l'IDA (en millions de dollars US)

	Montant du crédit	Montant de la subvention	Montant de la garantie	Montant total
Burkina Faso	175.00	175.00	0.00	350.00
PBA national	175.00	175.00	0.00	350.00
Total	175.00	175.00	0.00	350.00

DONNÉES INSTITUTIONNELLES

Domaine de pratique (Responsable)

Domaines de pratique contributifs

Transport Agriculture et alimentation, Éducation, Santé, Nutrition et population, Urbain, Résilience et terres

Changement climatique et dépistage des catastrophes

Cette opération a été examinée en fonction des risques de changement climatique et de catastrophe à court et à long terme

OUTIL DE NOTATION DU RISQUE DES OPÉRATIONS SYSTÉMATIQUES (TRI)

Catégorie de risque	Classement
1. Politique et gouvernance	● Substantiel
2. Macroéconomique	● Substantiel
3. Stratégies et politiques sectorielles	● Modéré
4. Conception technique du projet ou du programme	● Substantiel
5. Capacité institutionnelle de mise en œuvre et de durabilité	● Substantiel
6. Fiduciaire	● Eleve
7. Environnement et social	● Eleve
8. Parties prenantes	● Importante
9. Autres	● Eleve
10. Globalement	● Eleve

CONFORMITÉ

Politique

Le projet s'écarte-t-il du PCF par son contenu ou par d'autres aspects importants ?

Oui Non

Le projet nécessite-t-il des dérogations aux politiques de la Banque ?

Oui Non

Pertinence des normes environnementales et sociales compte tenu de son contexte au moment de l'évaluation

Normes E & S	Pertinence
Évaluation et gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux	Pertinent
Engagement des parties prenantes et divulgation d'informations	Pertinent
Travail et conditions de travail	Pertinent
Efficacité des ressources et prévention et gestion de la pollution	Pertinent
Santé et sécurité de la communauté	Pertinent
Acquisition de terres, restrictions sur l'utilisation des terres et réinstallation involontaire	Pertinent
Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes	Non pertinent actuellement
Peuples autochtones/ communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement mal desservies	Non pertinent actuellement
Patrimoine culturel	Pertinent
Intermédiaires financiers	Non pertinent actuellement

REMARQUE : Pour de plus amples informations concernant l'évaluation en bonne et due forme par la Banque mondiale des risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du projet, veuillez consulter le résumé de l'évaluation environnementale et sociale du projet (ESRS).

Engagement Date

Sections et description

Le bénéficiaire doit, au plus tard trois (3) mois après la date d'entrée en vigueur, établir et ensuite maintenir un comité technique de projet jusqu'à l'achèvement du projet, avec un mandat et une dotation en personnel satisfaisants pour l'Association, qui sera chargé d'assurer la direction stratégique, la supervision générale et la coordination du projet.

Sections et description

Le bénéficiaire doit, au plus tard un (1) mois après la date d'entrée en vigueur, recruter (i) un comptable principal, (ii) un comptable et (iii) un auditeur interne entièrement dédié au projet proposé avec des termes de référence et des qualifications acceptables pour l'IDA

Conditions

Tapez

Entrée en vigueur

Description

ARTICLE V (a) (b)

L'accord de projet a été dûment signé par l'Association et le BDA, autorisé par le BDA, et est juridiquement contraignant pour le BDA conformément à ses conditions ; et

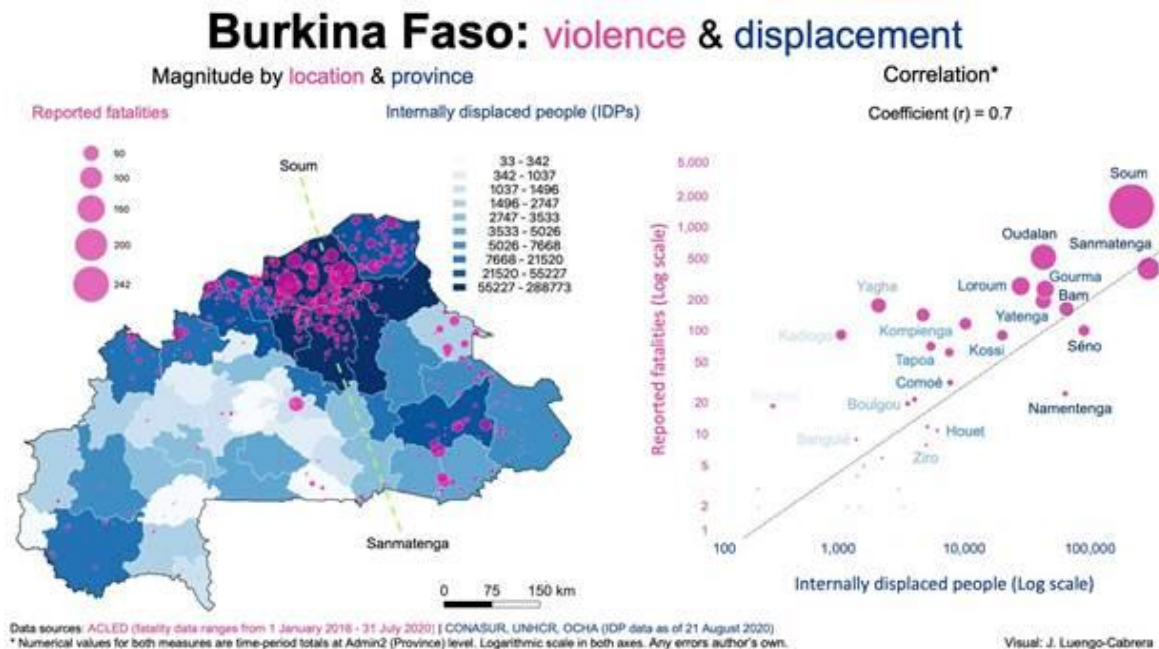
	L'accord subsidiaire a été dûment signé, autorisé ou ratifié par le bénéficiaire et le BDA, et lie juridiquement le bénéficiaire et le BDA conformément à ses conditions.
Tapez Efficacité	Description ARTICLE V (c) Le manuel de mise en œuvre des projets ("PIM"), qui comporte des politiques et des procédures adéquates de comptabilité FM, a été adopté dans une forme et sur le fond satisfaisantes pour l'Association ;
Tapez Efficacité	Description ARTICLE V (d) Le cadre de gestion environnementale et sociale, le cadre de la politique de réinstallation, les procédures de gestion du travail, le mécanisme de redressement des griefs du projet, le plan de gestion de la sécurité et le plan d'action contre la violence fondée sur le sexe ont été adoptés et rendus publics dans le pays et sur le site web de la banque, dans une forme et un contenu satisfaisants pour l'Association ;
Tapez Efficacité	Description ARTICLE V (e) Le bénéficiaire a engagé un spécialiste principal du développement, un spécialiste principal de l'environnement, un spécialiste de la violence fondée sur le sexe, un agent de sécurité, un spécialiste principal des achats conformément à la section----- de l'annexe 2 du présent accord, chacun ayant des qualifications, une intégrité, une expérience et un mandat satisfaisants pour l'Association ;
Tapez Efficacité	Description ARTICLE V (f) Le bénéficiaire a engagé pour chaque antenne régionale un (i) spécialiste social, (ii) un spécialiste de l'environnement, (iii) un spécialiste des achats, chacun ayant des qualifications, une intégrité, une expérience et un mandat satisfaisants pour l'association.

I. CONTEXTE STRATÉGIQUE

A. Contexte du pays

1. Le Burkina Faso est un pays à faible revenu, enclavé et fragile, situé dans la région du Sahel, qui est confronté à une triple crise : sécuritaire, humanitaire et de la maladie a coronavirus (COVID-19). Les défis sécuritaires se sont accrus au cours des cinq dernières années, avec des attaques de groupes extrémistes armés, des acteurs nationaux non étatiques et de vieux antagonismes menant à des conflits entre les communautés locales. Des combats actifs sont en cours entre : (i) les groupes armés non étatiques motivés par l'extrémisme violent ; (ii) les milices locales d'autodéfense ; (iii) les forces nationales de sécurité et de défense ; et (iv) les acteurs militaires internationaux (notamment les troupes françaises) déployés pour stabiliser la région du Sahel au sens large. Six des treize régions du pays sont en état d'urgence. Au début du mois de février 2020, 2 410 écoles ont été fermées en raison de l'insécurité, touchant environ 318 000 élèves. Dans le même temps, près de 1,5 million de personnes ne devraient pas avoir accès aux soins de santé en 2020 en raison de la fermeture d'un établissement sur dix ; 12 % des établissements n'offrent que des services limités. Au cours du premier semestre 2020, la spirale de la violence s'est encore accélérée, avec 1 685 décès signalés, contre 2 219 en 2019. En conséquence, le Burkina Faso connaît aujourd'hui l'une des crises de personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI) qui connaît la croissance la plus rapide au monde. Le nombre de personnes déplacées a été multiplié par 20, passant de 50 000 en janvier 2019 à près de 1,05 million le 10 novembre 2020. Les PDI se trouvent ¹ dans presque toutes les provinces et 22 % d'entre elles vivent dans des familles d'accueil, ce qui soumet les populations déjà pauvres à un stress supplémentaire (2.
3. Figure 1). Les dépenses publiques pour les services sociaux sont également limitées par l'augmentation des besoins en matière de sécurité.

Figure 12. Violence et déplacements au Burkina Faso ²



¹ Source : Rapport CONASUR du 10 novembre 2020.

² Source : Analyse des données de l'ACLED, du CONASUR, du HCR et de l'OCHA par Jose Luengo-Cabrera. Link : https://twitter.com/j_luengocabrera/status/1299970754646245376?s=21.

4. **Le Burkina Faso a été l'un des premiers pays d'Afrique subsaharienne à être touché par la pandémie due la COVID-19, mais le gouvernement a pris des mesures rapides et décisives pour contenir et atténuer la propagation du virus.** Ces mesures ont été progressivement levées à mesure que la propagation du virus ralentissait. Le premier cas a été officiellement confirmé le 14 mars 2020 et, le 21 mars, les deux premiers décès ont été enregistrés. Au 10 novembre 2020, on comptait 2 586 cas confirmés de COVID-19 et 67 décès.

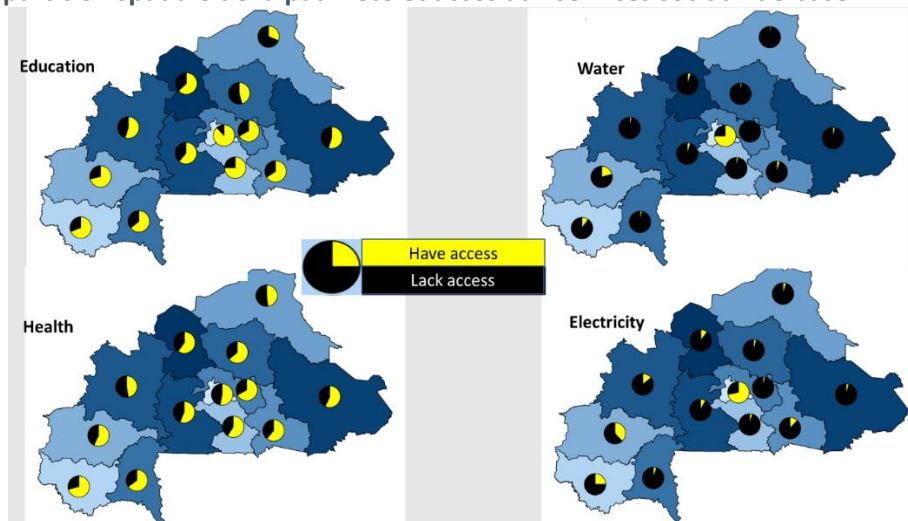
3

5. **Les perspectives économiques se sont fortement détériorées, notamment en raison des effets mondiaux de la pandémie de COVID-19 et de la situation sécuritaire accrue. En conséquence, les prévisions de croissance pour 2020 ont été revues à la baisse de 4 points de pourcentage, pour atteindre seulement 2 % en 2020.** La crise de la sécurité commence à peser sur l'activité économique et a fait pression sur le budget. L'épidémie mondiale de COVID-19 aggrave encore les perspectives à court terme pour le Burkina Faso, compte tenu de l'état de préparation limité du pays et de la faiblesse de son système de santé. L'inflation devrait dépasser 2 % à moyen terme, car les menaces pour la sécurité et la pandémie de COVID-19 limitent l'activité agricole, ce qui entraîne une hausse des prix des denrées alimentaires. La croissance économique et les revenus du Burkina Faso dépendent en grande partie des niveaux de production et des prix mondiaux du coton et de l'or. Les prévisions du déficit des comptes courants sont en hausse, car la production et les exportations d'or et de coton sont perturbées, et les transferts de fonds et le tourisme diminuent.

6. **Le ralentissement économique et la détérioration de la situation en matière de sécurité augmentent la pauvreté et aggravent les conditions sociales.** La pauvreté reste très répandue. En 2019, deux Burkinabè sur cinq, soit 8,5 millions de personnes, vivaient sous le seuil de pauvreté national, 90 % d'entre eux résidant dans les zones rurales (Figure 3). Parmi ce dernier groupe, plus de la moitié ne satisfait pas ses besoins nutritionnels et non alimentaires de base, contre 13 % pour la population urbaine. Le ralentissement induit par la COVID-19 réduit les récents gains en matière de réduction de la pauvreté et une nouvelle baisse est attendue à moyen terme.

³ Selon les rapports de situation du ministère de la santé.

Figure 3. Répartition spatiale de la pauvreté et accès aux services sociaux de base



Source : analyse du personnel à partir de l'enquête sur les ménages du Burkina Faso 2018/19.

7. Selon l'évaluation 2020 des risques et de la résilience du Sahel (RRA) de la Banque mondiale, l'inégalité et l'exclusion de certains groupes et régions du pays en ce qui concerne l'accès au pouvoir politique et à la gouvernance, à la terre, à l'eau et aux ressources extractives sont les principaux facteurs de conflit au Sahel en général, et au Burkina Faso en particulier. L'accès inégal et limité aux services de base, à la justice et à la sécurité renforce ces principaux facteurs de conflit. La violence et les troubles dans le pays sont le résultat de la contestation des populations dans quatre domaines clés, comme décrit ci-dessous

8. **Pouvoir politique et gouvernance : les décisions et les systèmes gouvernementaux sont centralisés et influencés par quelques élites choisies.** Il existe quatre limitations majeures : l'application limitée du cadre de décentralisation, la plupart des responsabilités étant encore à Ouagadougou, les capacités humaines, matérielles et institutionnelles limitées aux niveaux inférieurs, la faible viabilité financière (transferts non reçus, impôts locaux mal perçus) et la faible participation des femmes aux affaires locales.⁴ Les élites bénéficient de liens avec les décideurs centraux pour accéder aux opportunités économiques : les pratiques prédatrices autour des droits fonciers sont une préoccupation importante et une source de fragilité au Burkina Faso. L'afflux et la présence prolongée de personnes déplacées ont également exercé des pressions supplémentaires sur les villes intermédiaires, dont beaucoup se trouvent dans la zone de sécheresse, qui ont des économies locales faibles et un taux de chômage élevé.

9. Les tensions liées à la terre, à l'eau et aux ressources extractives devraient s'accroître en raison du changement climatique et de la croissance démographique. Une combinaison de facteurs accentue les tensions intercommunautaires, en particulier entre les communautés d'agriculteurs et d'éleveurs. Les programmes de développement du gouvernement et des donateurs ont été axés sur les zones à fort potentiel agricole, comme les régions occidentales du pays, au détriment des zones à faible densité et pastorales, comme les régions de l'Est et du Sahel. Les griefs se multiplient concernant le manque d'investissement dans les activités pastorales, telles que les parcs de vaccination, les points d'eau pour le bétail et les routes de migration saisonnière. L'agriculture commerciale, qui a favorisé l'acquisition massive de terres arables, crée un risque d'expropriation des populations locales et vulnérables, ainsi que de spéculation. Cette pratique a créé un conflit entre les agriculteurs ruraux et les promoteurs de l'agrobusiness.

10. La répartition des services de base (tels que la santé, l'éducation et l'accès à l'eau potable) et des infrastructures essentielles (telles que le transport et l'énergie) montre des inégalités importantes (Figure

⁴ . Le gouvernement central contrôle la plupart des ressources de l'État et 88 % des finances publiques sont gérées dans la capitale où résident 52 % des fonctionnaires.

3). Les centres urbains, où vivent les élites, disposent de la plupart des services, bien que les pauvres se trouvent dans les zones rurales. Les zones rurales ont généralement une offre limitée d'éducation, de santé, d'eau potable, d'électricité et de services spécialisés pour les survivants de la violence sexiste (GBV). Par exemple, de vastes parties des régions du Sahel et de l'Est, où les conflits sont les plus fréquents, n'ont pas d'école primaire publique et les régions de l'Est et des Cascades ont moins de centres de santé.⁵ Là où il y a de l'éducation et de la santé, la qualité est inférieure à celle des zones urbaines. La disponibilité des infrastructures urbaines, qu'il s'agisse de la collecte des déchets solides, des systèmes d'évacuation des eaux de pluie, de l'accès à des installations sanitaires améliorées ou de la connectivité numérique, est au mieux limitée dans de nombreuses régions. Les latrines publiques dans les écoles, les centres de santé et les lieux publics des zones urbaines et rurales sont insuffisantes, souvent mal construites et mal entretenues, et manquent d'installations permanentes pour se laver les mains. Cette répartition territoriale inégale des services de base est exacerbée par une urbanisation rapide et une croissance démographique continue. L'inégalité dans la prestation des services n'a pas de rapport direct avec la violence, mais elle affecte la légitimité de l'État et sa capacité à arbitrer les conflits.

11. Justice et sécurité : les forces de défense et de sécurité du pays éprouvent des difficultés à s'imposer sur le territoire, et la justice est perçue comme favorisant l'élite. C'est pourquoi les communautés vivant dans les zones rurales et reculées utilisent souvent leur propre système de justice traditionnel ou religieux. Les milices d'autodéfense, créées dans les zones rurales pour combler les lacunes en matière de sécurité laissées par l'absence de sécurité de l'État, ont contribué à une augmentation de la violence. Les incidents de sécurité au Burkina Faso comprennent des attaques aveugles contre les civils et contre les forces de défense et de sécurité, des pillages et des destructions de biens, ainsi que des enlèvements et des assassinats ciblés.

12. Les événements liés au changement climatique, notamment la fréquence accrue des sécheresses et des inondations, ont exposé des secteurs socio-économiques et de développement clés à une plus grande vulnérabilité, en particulier l'agriculture et l'élevage - mais aussi les infrastructures. Le changement climatique affecte les zones rurales par une baisse de la productivité des sols et un accès réduit à l'eau potable, affectant de manière disproportionnée les populations vulnérables d'agriculteurs et d'éleveurs à faibles revenus. Depuis 1975, les températures annuelles moyennes et les températures extrêmes ont augmenté dans tout le pays. L'évolution des précipitations a été variable, avec une baisse globale entre 1950 et le milieu des années 1980, une augmentation au cours des années 1990, et une nouvelle baisse dans les années 2000.⁷ Cette tendance a accru le risque de risques naturels (notamment des précipitations limitées et peu fiables, une fréquence accrue des sécheresses et des inondations), et elle a exposé les secteurs clés du développement économique et social à une plus grande vulnérabilité. On estime que 34 % de la superficie du pays (plus de 9 millions d'hectares de terres arables) ont déjà été dégradés en raison du changement climatique et de la désertification.⁸ Les projections relatives au changement climatique indiquent une augmentation des températures moyennes de 0,8 °C d'ici 2025 et de 1,7 °C d'ici 2050, avec une réduction des précipitations de 3,4 % d'ici 2025 et de 7,3 % d'ici 2050. La réduction implicite de la disponibilité en eau et la poursuite de la dégradation des terres entraîneront une nouvelle baisse de la productivité des secteurs socio-économiques du pays.⁹ Les inondations ont augmenté au cours des dernières décennies. Les inondations sont associées à de fortes précipitations pendant la saison des pluies et ont un impact destructeur sur les infrastructures, notamment les transports, les logements de fortune et les cultures. Elles entraînent également une augmentation des maladies d'origine hydrique.

⁵ . Plus généralement, seuls 61 % des 11 500 villages du Burkina Faso disposent d'une école primaire, qu'elle soit publique ou privée.

⁶ . Au niveau national, seuls 20 % de la population y ont accès ; le taux est de 38 % dans les zones urbaines.

⁷ Examen des mesures d'adaptation en cours et prévues au Burkina Faso, document de travail CARIAA n° 17. IDDRC, 2016.

⁸ Examen des mesures d'adaptation en cours et prévues au Burkina Faso, document de travail CARIAA n° 17. IDDRC, 2016.

⁹ Programme d'Action National d'Adaptation (PANA) du Burkina Faso, Ministère de l'Environnement, novembre 2007.

URL : https://www.adaptation-undp.org/sites/default/files/downloads/burkina_faso_napa.pdf et Plan national d'adaptation au changement climatique (PAN) du Burkina Faso, ministère de l'Environnement et des Ressources halieutiques, mai 2015.

URL : https://un-page.org/files/public/pna_version_version_finaletransmission.pdf

13. **Il existe une profonde inégalité entre les femmes et les hommes burkinabè.** Le pays est classé 182e sur 189 pays selon l'indice d'inégalité entre les sexes (PNUD, 2019). Cet indice mesure trois aspects importants du développement humain, notamment la santé reproductive, l'autonomisation et le statut économique. Les femmes sont systématiquement désavantagées dans le système éducatif et sur le marché du travail, et éprouvent relativement plus de difficultés à accéder à la terre et à posséder des biens productifs. Le taux de fertilité du Burkina Faso est l'un des plus élevés au monde, en partie parce que 52 % des filles sont mariées avant l'âge de 18 ans et 25 % des filles âgées de 15 à 19 ans ont au moins un enfant. En raison d'inégalités profondément enracinées, la violence basée sur le genre est omniprésente et socialement ancrée. La violence et les conflits affectent différemment les femmes et les hommes car les hommes constituent la majorité des combattants pendant un conflit et sont plus susceptibles de mourir des effets directs de la violence. Les femmes sont touchées par une insécurité constante, des risques accrus de violence basée sur le genre, y compris d'exploitation et d'abus sexuels, et un manque de ressources de base. Les personnes déplacées sont en très grande majorité (84 %) des femmes et des enfants.¹⁰

14. **Le conflit actuel au Sahel a créé une "situation de besoin urgent d'assistance" pour le Burkina Faso, ce qui a entraîné des actions d'urgence de la part des acteurs humanitaires, de la sécurité, de la paix et du développement pour aider les pays à ne pas tomber dans l'instabilité.** La stratégie est basée sur le *rapport "Pathways for Peace"* développé conjointement par la Banque mondiale et les Nations unies (ONU). L'¹¹accent est mis sur la prévention des conflits de manière durable, inclusive et collective afin de sauver des vies et de réduire considérablement les coûts liés à la crise plutôt que de gérer et de répondre à la crise. Les efforts se concentreront sur la prévention de l'apparition, de l'escalade, de la répétition et/ou de la poursuite du conflit. Le projet d'urgence proposé est l'une des nombreuses opérations financées par la Banque mondiale pour s'attaquer aux facteurs de fragilité, principalement l'inégalité horizontale et l'exclusion. Le projet est donc préparé dans le cadre de la politique de financement des projets d'investissement, paragraphe 12, avec des procédures condensées.

B. Contexte sectoriel et institutionnel

Contexte sectoriel

15. **L'offre d'éducation dans les zones touchées par les conflits et l'insécurité reste un défi important et a des conséquences directes sur l'accumulation de capital humain.** Les écoles restent la principale cible des attaques et des menaces des groupes armés non étatiques, ce qui crée des contraintes importantes à la fréquentation scolaire, en particulier chez les filles, entraîne des dommages aux infrastructures et une pénurie de matériel pédagogique, et provoque l'exode des enseignants qualifiés. En mars 2020, plus de 2 500 écoles primaires, post-primaires et secondaires avaient fermé leurs portes, forçant environ 350 000 élèves (dont 46 % de filles) et quelque 11 000 enseignants à quitter l'école, ce qui a entraîné une perte importante de temps d'enseignement. Les principales raisons de ces fermetures étaient les menaces terroristes (62 %), les attaques armées (33 %) et les occupations par des personnes déplacées (3 %). En outre, plus de 600 écoles dans tout le pays ont été endommagées, principalement en raison d'actes terroristes et de vents violents. L'enseignement primaire enregistre la plus grande part (98 %) des fermetures d'écoles, et par conséquent la plus grande part des élèves touchés (83 %). Alors que le secteur de l'éducation continue de s'occuper des fermetures d'écoles les plus urgentes dues à la COVID-19 dans tout le pays et prévoit ensuite de rouvrir des écoles, il faut s'attaquer aux fermetures d'écoles dues à l'insécurité. On estime qu'environ 55 % des personnes déplacées sont de jeunes enfants âgés de 0 à 14 ans, ce qui devrait avoir des conséquences importantes sur leur scolarité et leur apprentissage. Cet afflux massif de nouveaux élèves dans les communautés d'accueil exerce une pression énorme sur des installations déjà surpeuplées, avec des effets négatifs sur l'accès et la qualité. Les dernières données disponibles indiquent un taux de réinscription de 9 % de la population totale des élèves qui ont abandonné l'école pour cause d'insécurité.

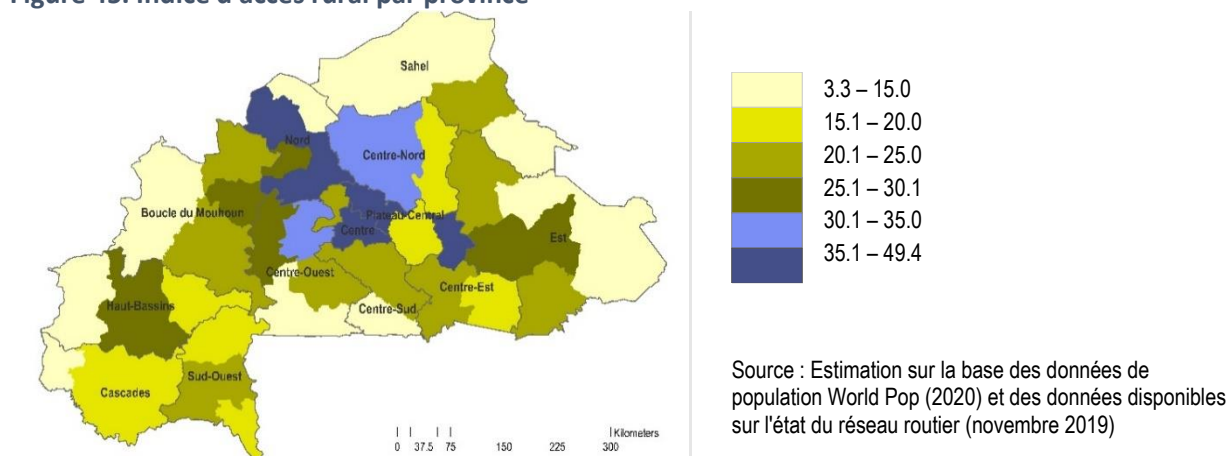
¹⁰ Selon OXFAM.

¹¹ Évaluation des risques et de la résilience de la région du Sahel (P170410), Banque mondiale, 2020.

16. **Les crises de la sécurité et de Covid-19 ont eu un impact négatif sur la prestation et la demande de services de santé.** Fin juin 2020, 108 établissements de santé avaient été fermés et 189 fonctionnaient à leur capacité minimale. On estime que 1,3 million de personnes n'ont pas accès à des soins de santé familiaux de qualité, dont 85 % sont des femmes et des enfants. La Facilité de financement mondiale estime que, suite à la COVID, la mortalité infantile et maternelle pourrait augmenter de 17 % sur 12 mois. Le gouvernement a réagi en élaborant une stratégie de résilience et un plan de mise en œuvre, un ensemble de services de santé et de nutrition essentiels, y compris une attention pour la violence liée au sexe, ainsi qu'un plan pour poursuivre la prestation de services essentiels. L'impact budgétaire des crises met toutefois en danger la durabilité de la politique de gratuité des soins de santé ("la Gratuité") du gouvernement. Introduite en 2016, cette politique visait à réduire les obstacles financiers aux services destinés aux femmes enceintes et aux enfants de moins de cinq ans en les rendant gratuits pour les utilisateurs. La *Gratuité* est contemporaine d'une augmentation de la moyenne annuelle de contacts avec le système de santé par enfant de 1,7 (2015) à 3 (2017). Elle a été élargie en juillet 2020 pour inclure des services de planning familial gratuits. Cependant, la *gratuité* a des arriérés de 10 milliards de FCFA (environ 18,2 millions de dollars US) et ne pourra pas apporter un soutien supplémentaire aux personnes déplacées et aux populations vulnérables malgré l'urgence des besoins. Le gouvernement est confronté à des difficultés pour fournir un soutien supplémentaire aux PDI et aux populations vulnérables malgré les besoins urgents, mais il a élaboré des plans de résilience pour les deux secteurs liés à l'insécurité et à la COVID.

17. **L'accès aux routes praticables en toutes saisons présente des disparités, l'accès étant plus faible dans les zones périphériques et les zones touchées par le conflit.**¹² Moins de 20 % de la population a accès à une route praticable en toutes saisons (Indice d'accès rural ; Figure 4). La région du Sahel est la plus touchée en termes de pourcentage, tandis que les régions de la Boucle du Mouhoun, de l'Est et des Haut-Bassins le sont en termes de population (1,35 million de personnes au moins dans chaque région). La faible connectivité limite la sécurité alimentaire, les opportunités économiques et la présence de l'État, ce qui peut contribuer à la violence.

Figure 45. Indice d'accès rural par province



18. **Le changement climatique a exposé des secteurs socio-économiques et de développement clés à une plus grande vulnérabilité, en particulier l'agriculture et l'élevage, mais aussi les infrastructures, en raison de la fréquence accrue des sécheresses et des inondations.** Le Burkina Faso compte trois zones climatiques, la zone sahélienne au nord, la zone nord-soudanaise au centre et la zone sud-soudanaise au sud-ouest, dont

¹² Burkina Faso ASA Routes vers les écoles et les services de santé. Banque mondiale. A venir.

les frontières se sont déplacées vers le sud en raison du changement climatique.¹³ Depuis 1975, les températures annuelles moyennes et les températures extrêmes ont augmenté dans tout le pays. Les tendances des précipitations ont été variables, avec une baisse générale entre 1950 et le milieu des années 1980, suivie d'une augmentation au cours des années 1990, puis d'une nouvelle baisse dans les années 2000.¹⁴ Cette tendance a augmenté le risque de catastrophes naturels (précipitations limitées et peu fiables, fréquence accrue des sécheresses et des inondations) et a exposé les secteurs clés du développement économique et social à une plus grande vulnérabilité, en particulier l'agriculture et l'élevage. On estime que 34 % de la superficie du pays - soit plus de 9 millions d'hectares de terres arables - ont été dégradés en raison du changement climatique et de la désertification. Les ¹⁵projections relatives au changement climatique indiquent une augmentation des températures moyennes de 0,8°C d'ici 2025 et de 1,7°C d'ici 2050 et une diminution des précipitations de 3,4 % d'ici 2025 et de 7,3 % d'ici 2050, par rapport à la moyenne de ces paramètres enregistrée entre 1961 et 1990. Ces projections indiquent une réduction continue de la disponibilité en eau, une dégradation supplémentaire des terres, entraînant une baisse de productivité dans les secteurs socio-économiques du pays.¹⁶ Le changement climatique a un impact sur les zones rurales, affectant de manière disproportionnée la population vulnérable des agriculteurs et des éleveurs à faibles revenus, en raison de la baisse de productivité des sols et de l'accès à l'eau potable. Entre 1991 et 2009, le Burkina Faso a connu 11 inondations majeures, qui ont détruit les infrastructures économiques, les habitations, les cultures et le bétail, et augmenté les maladies hydriques. Le risque d'inondation est élevé dans certaines régions du pays (Figure 6).

Figure 67. Risque d'inondation par district (% du territoire)¹⁷



Contexte institutionnel

19. En 2017, le gouvernement du Burkina Faso a adopté le *Programme d'urgence pour le Sahel au Burkina Faso (PUS-BF)* pour répondre à la crise de sécurité au Sahel et dans le Nord, les deux régions les plus touchées par les conflits. Le programme visait à améliorer les conditions de sécurité dans ces deux régions et à réduire la vulnérabilité des populations touchées dans une perspective de développement durable. Cependant, la crise sécuritaire s'est étendue à quatre autres régions du pays (Est, Boucle du Mouhoun, Centre-Est et Centre-Nord ; voir Figure 89. Programme d'urgence pour les régions du

¹³ Deuxième communication nationale du Burkina Faso sur le changement climatique ; Ministère de l'environnement et du développement durable ; septembre 2014. URL : <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/bfanc2engl.pdf>

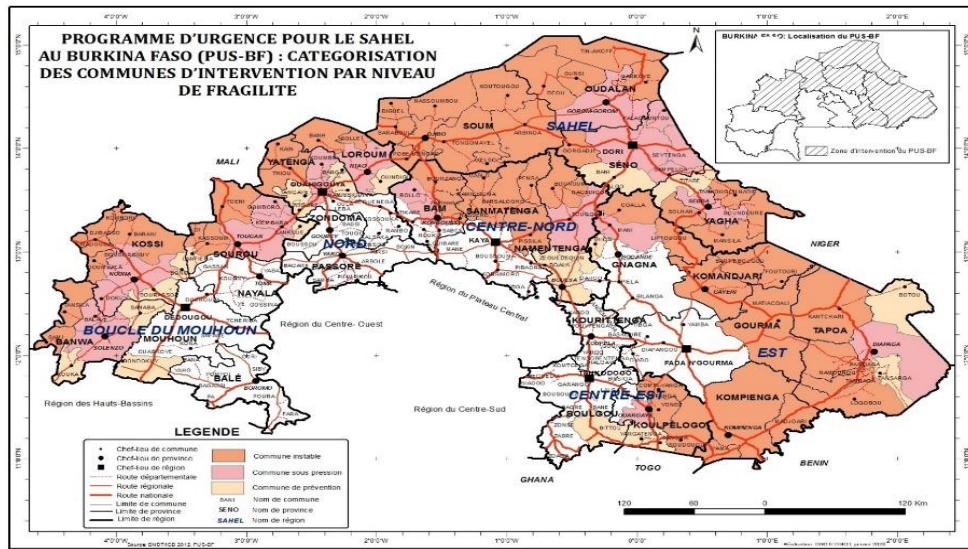
¹⁴ Revue des actions d'adaptation en cours et prévues au Burkina Faso ; Document de travail CARIAA #17 ; CRDI ; 2016.

¹⁵ Revue des actions d'adaptation en cours et prévues au Burkina Faso ; Document de travail CARIAA #17 ; CRDI ; 2016.

¹⁶ Programme d'action national d'adaptation du Burkina Faso (PANA), ministère de l'environnement ; novembre 2007.

URL : https://www.adaptation-undp.org/sites/default/files/downloads/burkina_faso_napa.pdf

¹⁷ Source : Tâche analytique "Routes des écoles et des structures sanitaires" du Burkina Faso (P171763).

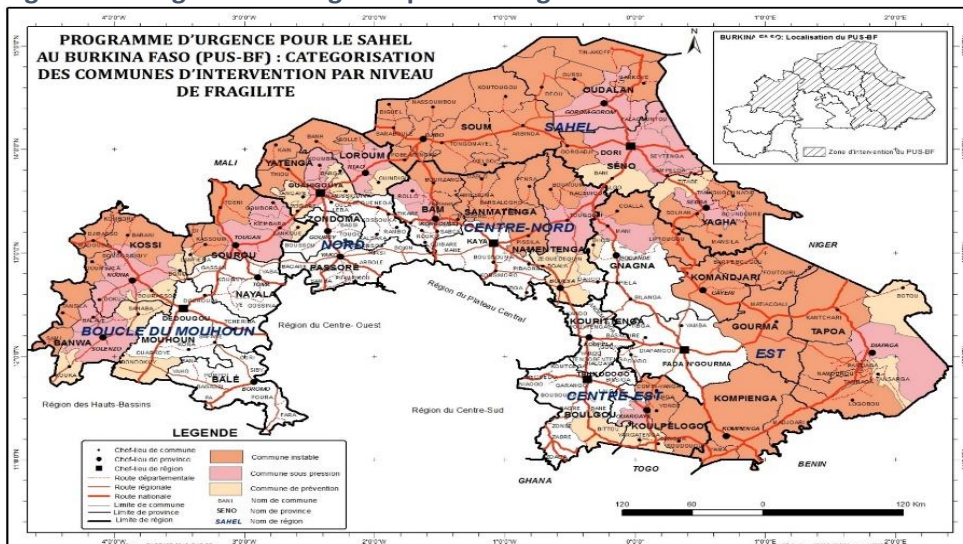


Sahel

et le

gouvernement a étendu le PUS-BF à ces régions supplémentaires en juin 2019. Sur la base des leçons tirées de la mise en œuvre initiale du programme, le gouvernement a décidé de se concentrer d'abord sur la réponse immédiate à court terme pour se remettre de la crise sécuritaire, et sur la prévention à moyen terme et le renforcement de la résilience de la population. La stratégie du gouvernement propose une typologie dynamique des zones, auxquelles une approche différenciée est appliquée pour l'atténuation des risques de conflit. Les "zones instables" sont les zones de départ des personnes déplacées et/ou les zones de violence où la priorité est essentiellement la sécurité et la sûreté, le retour de la présence de l'État et la résilience des populations et des territoires. Les "zones de pression" sont les zones d'accueil des personnes déplacées, où la priorité est donnée aux urgences humanitaires, en particulier au soutien aux personnes déplacées et aux questions de développement local. Enfin, les "zones de prévention" sont les zones dans lesquelles l'accent doit être mis sur les actions préventives visant à consolider la cohésion sociale et la résilience des institutions publiques et de la population par une présence plus positive de l'État.

Figure 89. Programme d'urgence pour les régions du Sahel



Source : DGDT.

20. En 2019, le gouvernement du Burkina Faso, avec le soutien de la Banque africaine de développement, de la Commission européenne, des Nations unies et de la Banque mondiale, a mené l'évaluation de la prévention et de la consolidation de la paix (PPBA) pour informer les activités du PUS-BF. La première phase du processus PPBA a soutenu le développement d'une matrice d'action prioritaire (PAM) pour prévenir l'escalade de la violence et des conflits, et pour s'assurer que le financement externe est bien

coordonné entre les donateurs, avec une coordination entre les acteurs de la sécurité, de l'aide humanitaire et du développement. La MAP est organisée autour d'activités visant à renforcer les systèmes de sécurité et de justice, la gestion de la crise humanitaire et sociale, la présence de l'État et la consolidation des bases de la cohésion sociale et de la résilience des populations et des territoires. Cette matrice est à la base d'une grande partie des activités du projet proposé.

21. **Le PUS-BF est supervisé par le Conseil d'orientation stratégique (COS), présidé par le Premier ministre et comprenant tous les membres du gouvernement impliqués dans la mise en œuvre du programme.** La réunion périodique Gouvernement-Donateurs est la plate-forme de concertation entre le donateur qui finance le PUS-BF et le Gouvernement. La Direction Générale du Développement Territorial (DGDT) du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement coordonne les activités du PUS-BF entre les acteurs tels que les bailleurs de fonds, les gouvernements locaux et les ministères sectoriels. Il existe des mécanismes de coordination au niveau régional et provincial pour soutenir la mise en œuvre du PUS-BF. La DGDT met également en œuvre le Programme de développement économique local (PADEL), l'approche du gouvernement pour réduire la pauvreté et les inégalités par l'accès aux opportunités économiques.

C. Pertinence par rapport aux objectifs de niveau supérieur

22. **Le projet proposé est aligné sur les priorités du gouvernement exprimées dans la matrice d'actions prioritaires, le PUS-BF et les stratégies clés.** Le projet se concentre sur le domaine prioritaire 2 "Optimiser la gestion des urgences humanitaires et sociales" ; le domaine prioritaire 3 "Renforcer la présence de l'État" ; et le domaine prioritaire 4 "Consolider les bases de la cohésion sociale et de la résilience des populations et des territoires". Le projet devrait permettre d'opérationnaliser les principales recommandations de la stratégie de prévention et de gestion des conflits et de la violence du Burkina Faso en cours d'élaboration. Enfin, il soutiendra les activités du programme de développement de l'économie locale (PADEL). Les interventions s'inscrivent également dans le cadre des stratégies de résilience dans les secteurs de l'éducation et de la santé, ainsi que de la stratégie nationale 2020-24 sur le genre.

23. **Le Burkina Faso est potentiellement éligible à l'allocation de prévention et de résilience (PRA) de l'Association internationale de développement (IDA) 19. La stratégie d'atténuation des risques de conflit que le gouvernement burkinabé a adoptée dans le cadre du processus d'éligibilité à la PRA se concentre sur quatre objectifs stratégiques** (1) promouvoir la paix et la sécurité ; (2) renforcer la résilience dans les zones de prévention, de sous-pression et d'instabilité ; (3) renforcer la gouvernance inclusive et la prestation de services de base ; et (4) permettre une gestion inclusive des terres, des ressources naturelles et des ressources extractives. Si l'éligibilité est confirmée, le PRA fournira 700 millions de dollars US en plus de l'allocation basée sur la performance du pays. Pour confirmer l'éligibilité, une note d'éligibilité est soumise au conseil d'administration avec une stratégie gouvernementale qui décrit les mesures concrètes que le pays prendra pour réduire les risques de conflit ou de violence. Les pays éligibles au PRA recalibrent l'ensemble de leur programme national de l'IDA pour se concentrer principalement et directement sur la désescalade du conflit et de la violence par le biais d'interventions de développement. Cela signifie que toutes les opérations du portefeuille doivent contribuer à aider le gouvernement à mieux faire face aux risques de conflit et de violence et aux facteurs sous-jacents du conflit. Le projet proposé soutient pleinement les deuxième et troisième objectifs.

Tableau 1. Alignement du projet proposé sur le PRA

Facteur de conflit	Objectif stratégique du gouvernement en matière de PRA associée	Contribution du projet proposé
Crise de confiance vis-à-vis de l'État et du système judiciaire, et capacité insuffisante de l'État à assurer la sécurité de tous les citoyens et la protection de leurs biens.	Promouvoir la paix et la sécurité	Le soutien à la paix et à la sécurité est fourni par d'autres donateurs ayant un mandat pour le faire, notamment l'Union européenne (UE) et certains donateurs bilatéraux. Dans le cadre du Programme d'urgence pour le Sahel au Burkina Faso (PUS-BF), le projet proposé sera coordonné avec ces donateurs pour assurer l'alignement sur le progrès et le développement sur le front de la paix et de la sécurité.
Faible résilience des institutions et des populations dans les zones instables, les zones sous pression et les zones de prévention.	Renforcer la résilience dans les zones instables, les zones sous pression et les zones de prévention.	Le projet proposé contribuera à renforcer la résilience en matière de prévention, de sous-pression et de sécurité dans les zones instables en répondant aux besoins des personnes déplacées et des communautés d'accueil et en améliorant la prestation de services - en particulier par les communes de ces zones.
Faible capacité de l'État et des autorités locales à renforcer la résilience et la cohésion sociale par la gouvernance locale et la fourniture de services de base.	Renforcer la gouvernance inclusive et la fourniture de services essentiels.	La contribution du projet à cet objectif consistera à aider les gouvernements locaux à promouvoir l'engagement des citoyens, à renforcer la cohésion sociale et la résilience des services de base.
Une concurrence accrue pour les ressources naturelles et une gestion insuffisamment inclusive de celles-ci.	Renforcer la gestion inclusive des terres et des ressources naturelles et extractives.	Le projet ne soutiendra pas directement cet objectif, auquel d'autres projets du portefeuille contribueront. Toutefois, on s'attend à ce que des communes plus efficaces soient en mesure de mieux réglementer l'accès aux ressources dans leurs compétences.

24. **Le projet proposé soutient les premiers et deuxième piliers de l'engagement visant à "prévenir les conflits violents et la violence interpersonnelle" et à "rester engagé dans les situations de crise et les conflits actifs" de la Stratégie du groupe de la Banque mondiale pour la fragilité, les conflits et la violence (FCV) (2020-2025).** Cette stratégie a été approuvée par le Conseil d'administration le 25 février 2020 et vise à traiter les risques et les doléances dès le début. Elle vise également à créer et à renforcer des sources de résilience avant que les tensions ne se transforment en crise, tout en protégeant les institutions essentielles et en fournissant des services essentiels, tels que la santé et l'éducation. Le projet se concentre sur trois des six questions prioritaires de la stratégie FCV de la Banque mondiale, notamment (i) investir dans le capital humain ; (ii) créer des emplois et des opportunités économiques ; et (iii) renforcer la résilience et la préparation des communautés, y compris la capacité à gérer le changement climatique et la dégradation de l'environnement.
25. **Le projet contribue aux objectifs du plan d'action pour le climat en Afrique (ACBP), qui vise à sensibiliser et à accélérer la mobilisation des ressources pour les initiatives prioritaires en matière de résistance au climat et de faibles émissions de carbone en Afrique.**¹⁸Le projet financera à la fois des activités d'adaptation au climat et des activités à faibles émissions de carbone, telles que des mesures de protection contre les inondations, la conception technique des routes rurales en fonction du climat et l'utilisation des énergies renouvelables pour les services sociaux et économiques, entre autres.

¹⁸ <https://www.worldbank.org/en/programs/africa-climate-business-plan/reports>.

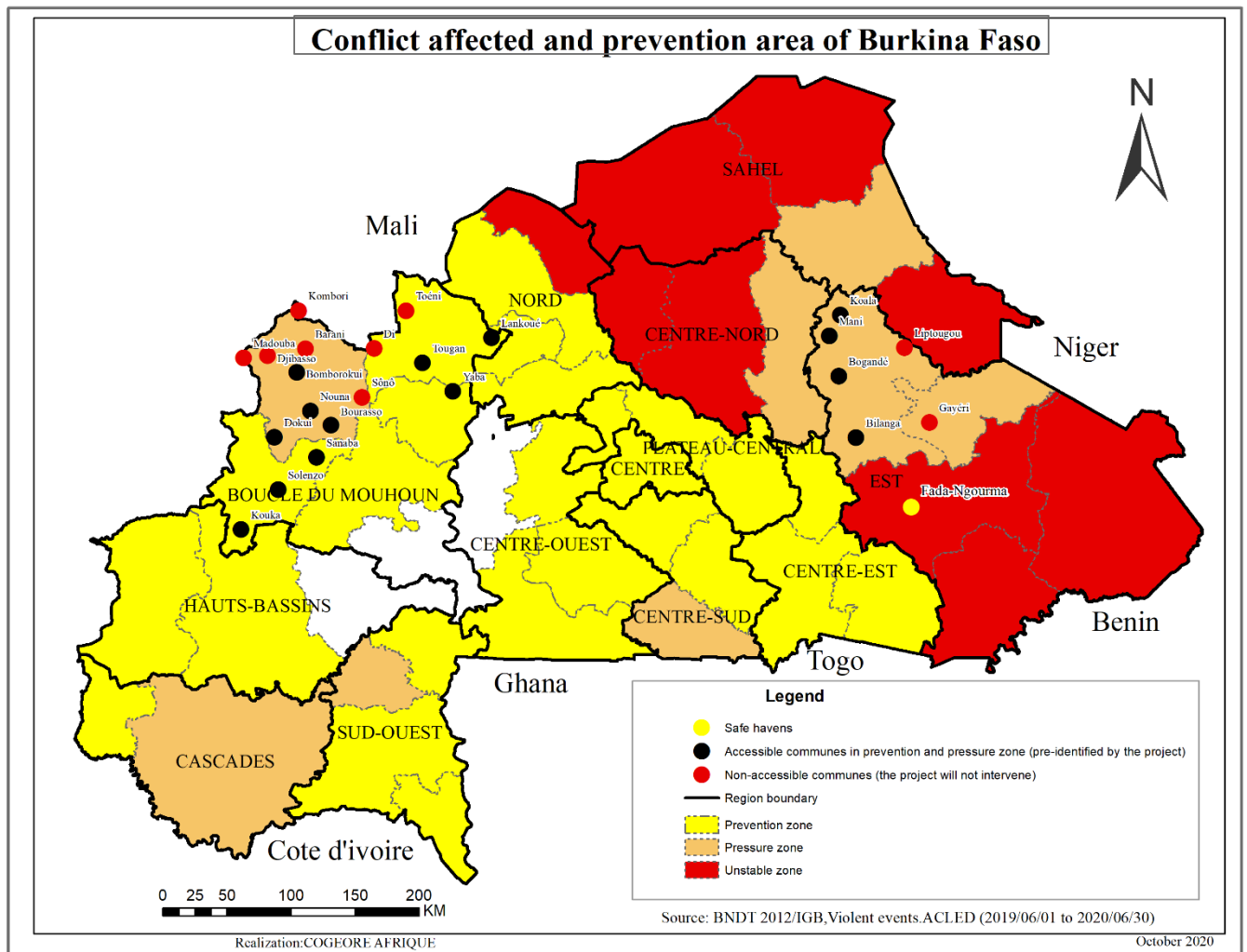
26. **Le projet proposé est aligné sur le document du conseil d'administration de COVID-19 et le portefeuille a été reprogrammé pour soutenir la réponse nationale.** En tant que tel, il intégrera des protocoles et des mécanismes visant à réduire les risques de COVID-19 tout en apportant des emplois et des opportunités économiques dans des domaines où COVID-19 a exacerbé une situation déjà fragile. La réponse à la pandémie de COVID-19 a impliqué à la fois une reprogrammation des opérations futures et une restructuration du portefeuille existant, en tenant compte de 3 priorités : (i) protéger les vies par un soutien supplémentaire rapide pour aider le système de santé à répondre à la pandémie ; (ii) protéger les moyens de subsistance en mettant l'accent sur l'insécurité alimentaire, en assurant la continuité du service d'eau, la protection sociale, la protection de l'emploi (en soutenant les petites et moyennes entreprises (PME)) et la continuité de l'éducation par des composantes d'urgence et la restructuration des projets existants ; et (iii) protéger l'avenir en aidant à évaluer et à atténuer l'impact socio-économique de la pandémie par le recours à un soutien budgétaire d'urgence pour atténuer l'impact fiscal, ainsi que par la poursuite du soutien aux réformes, le maintien de la prestation de services sociaux et le renforcement du soutien aux PME et à l'emploi pendant la phase de reprise. Les priorités de la réponse COVID-19 ont été cohérentes avec les objectifs de l'EPR. Quel que soit le secteur, les zones de conflit et à risque ont été couvertes par chaque priorité, en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables. Compte tenu de la pandémie mondiale qui complique la supervision du projet (en plus des problèmes de sécurité), le pragmatisme sera essentiel dans la conception du projet.
27. **Le projet est étroitement lié à la stratégie en matière de genre et d'égalité des sexes pour 2016-23 et à ses objectifs stratégiques,** notamment l'amélioration des dotations humaines, l'augmentation des opportunités économiques, le renforcement de la voix et de l'action des femmes et l'engagement des hommes et des garçons. Les activités du projet dans plusieurs secteurs favoriseront l'autonomisation des femmes et des filles (notamment dans la santé, l'éducation, la protection sociale et l'emploi, les transports, l'eau et l'assainissement, et la gouvernance). Les activités impliqueront les hommes et les garçons en tant qu'agents clés pour l'égalité des sexes. Les garçons et les hommes seront également bénéficiaires à part entière de certaines interventions où les besoins des deux sexes sont d'égale importance - également en vue de ne pas accroître les tensions au sein des ménages et des communautés. Les interventions viseront à apporter une aide à court terme et à renforcer la résilience et le capital humain à plus long terme, tout en accordant la priorité aux problèmes les plus urgents dans le contexte actuel (tels que la violence basée sur le genre et la santé et les droits sexuels et reproductifs), ainsi qu'à ce qui peut être réalisé de manière réaliste dans un contexte d'urgence.¹⁹

II. DESCRIPTION DU PROJET

Principe et Approche de mise en œuvre:

¹⁹ On estime que les répercussions de la crise de COVID sur les services de santé au Burkina Faso pourraient augmenter la mortalité infantile et maternelle de 17 % sur 12 mois. Par ailleurs, plusieurs pays d'Afrique font état d'une augmentation significative des grossesses d'adolescentes suite à la crise et aux fermetures d'écoles qu'elle a provoquées. On peut s'attendre à un effet similaire au Burkina Faso qui, avant la crise, avait déjà un taux de fertilité élevé chez les adolescentes (25 % des adolescentes commencent à avoir des enfants entre 15 et 19 ans) et un risque de grossesse précoce estimé à 1,6 million de filles âgées de 10 à 19 ans. Le risque de violence sexuelle a également augmenté dans le pays. Le FNUAP estime que 238 000 personnes ont besoin de protection contre les incidents ciblés de violence liée au sexe en raison de l'insécurité accrue et de la COVID.

Figure 10. Carte de conflit (June 1, 2019 to June 30,2020)



23. Les considérations de sécurité sont utilisées pour déterminer les zones d'intervention du projet mais aussi les activités et les approches de mise en œuvre. Il existe trois types de zones en fonction du niveau de sécurité : (i) les zones instables qui sont les zones de conflit de haute intensité et qui sont généralement le lieu d'origine des personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI) (marquées en rouge dans la figure 5) ; (ii) les zones sous pression qui ont un conflit de moyenne intensité et où vivent la majorité des PDI (marquées en orange dans la figure 6) ; et (iii) les zones de prévention qui sont à risque de conflit (marquées en jaune dans la figure 5). Le projet interviendra principalement dans ces deux dernières zones, sauf dans des zones de refuge spécifiques dans des zones instables (par exemple Fada N'Gourma). Le menu des interventions du projet dépend des besoins sur le terrain en fonction du processus de planification participative et de l'accessibilité de la zone géographique d'un point de vue sécuritaire. La mise en œuvre du système national et l'antenne régionale de l'unité de mise en œuvre du projet (PIU) (comme détaillé dans le dispositif de mise en œuvre ci-dessous) seront utilisés dans les zones de prévention et de pression. Si la situation sécuritaire se détériore, l'exécution par des tiers (par le biais d'organisations non gouvernementales [ONG] et d'agences des Nations unies) deviendra de plus en plus nécessaire jusqu'à ce qu'il ne soit plus sûr d'intervenir. La situation sécuritaire sera réévaluée régulièrement, et à mesure que des événements importants se produiront. On s'attend à ce que la dégradation de la situation en matière de sécurité réduise les possibilités géographiques du projet, tandis que les améliorations élargiront ces possibilités. Le projet sera mis en œuvre en étroite coordination avec les acteurs sécuritaires et humanitaires, ainsi qu'avec les plateformes de coordination existantes à tous les niveaux.

24. L'approche de mise en œuvre des projets est basée sur une méthode de ciblage géographique et d'intervention descendante et sur une sélection ascendante des activités du projet en fonction des besoins sur le terrain. Cette approche est une réplique de celle utilisée pour le programme PADEL et peut être révisée dans le manuel de mise en œuvre du projet au fur et à mesure que des leçons sont tirées.

28. Le projet sera mis en œuvre par étapes. La sélection des régions et des communes pour la première phase a été effectuée selon l'approche suivante. Cette approche sera également appliquée à la deuxième phase.

- Les régions sont d'abord sélectionnées sur la base de cinq critères : (i) le rapport entre le nombre de personnes déplacées et la population des communes ; (ii) le taux de pauvreté ; (iii) l'indice d'accessibilité rurale ; (iv) l'accès à l'eau potable ; et (v) les régions prioritaires du G5 pour le Sahel (si possible).
- Les communes bénéficiaires sont ensuite sélectionnées en fonction de leurs caractéristiques. En se basant sur les provinces sélectionnées dans les régions, la capacité institutionnelle de la commune, l'accès aux services publics (par exemple, la santé, l'éducation et l'assainissement) et l'accès aux infrastructures (par exemple, les transports, l'électricité et l'eau) sont utilisés pour classer les communes. Les communes ayant obtenu le score global le plus élevé sont classées par ordre de priorité avant que le filtre de sécurité ne soit appliqué. Les communes situées dans des zones instables sont ensuite éliminées de la liste.

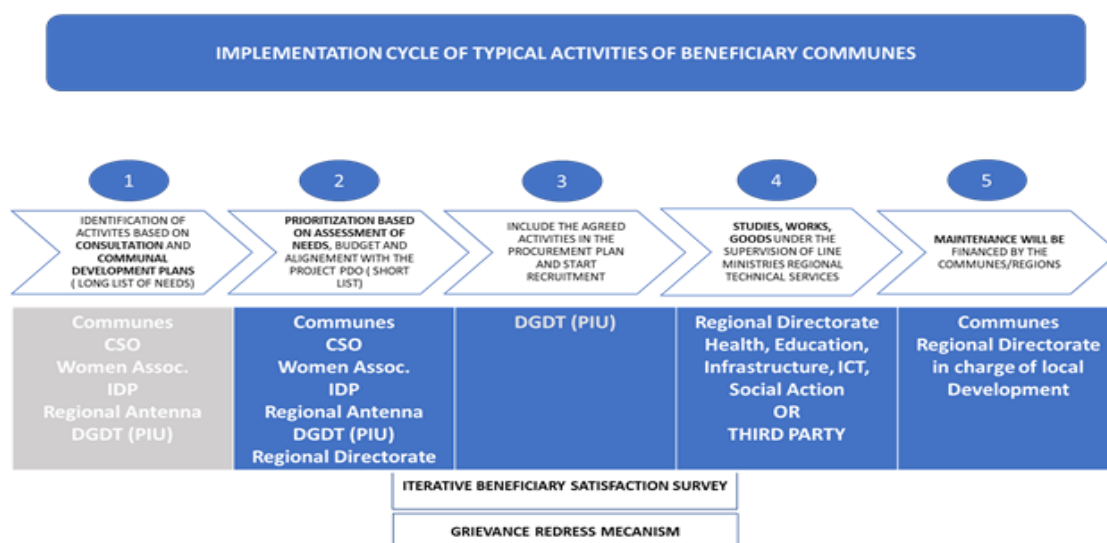
29. La première phase du programme sera mise en œuvre dans 15 communes (cinq urbaines et dix rurales) dans les deux régions qui ont été sélectionnées. Pour la première phase, la région de la Boucle du Mouhoun (provinces : Kossi, Banwa et Sourou) et la région de l'Est (provinces : Gourma, Komondjari et Gnagna) ont été sélectionnées [1]. La région de l'Est est parmi les plus pauvres, a une faible densité de population et un accès aux services inférieur à la moyenne nationale. La région de la Boucle du Mouhoun est celle qui a le moins accès aux routes toutes saisons, qui connaît le plus de conflits intercommunautaires liés à l'accès aux ressources naturelles mais qui a la plus forte productivité agricole. Le processus de sélection des 15 communes est détaillé à l'annexe 2. La population de ces 15 communes est estimée à environ 1 293 000 habitants et à environ 60 000 personnes déplacées estime a 2020. La sélection future des communes (jusqu'à un total d'environ 25 communes) sera déterminée sur la base de la même méthodologie de sélection décrite ci-dessus et le nombre total de bénéficiaires pour les deux phases devrait être d'environ 2 millions.

30. Les activités du projet seront identifiées grâce à un processus participatif et inclusif de consultation des communautés (figure 6). Après la sélection des communes bénéficiaires, l'unité de mise en œuvre du projet (PIU) confirmera aux gouverneurs les régions sélectionnées et ceux-ci en informeront à leur tour les maires et secrétaires généraux des communes et les directions régionales. Un atelier d'information régional sera organisé au cours duquel des informations sur le processus d'intervention et les enveloppes de ressources seront partagées avec les parties prenantes. Les communes ont un mois pour définir leurs besoins dans le cadre d'un processus inclusif qui doit inclure des représentants de divers groupes, notamment des populations vulnérables ou marginalisées. Les types d'interventions admissibles comprennent un large éventail d'investissements et de services puisés dans les expressions. Les interventions sont basées sur le niveau de sécurité. Dans les zones de prévention (en jaune), le plus large éventail d'interventions sera proposé aux communautés, avec un accent sur les zones rurales, et comprendra la connectivité, l'amélioration de la capacité des gouvernements locaux à gérer les conflits et l'amélioration des services de base. . Dans les zones de pression (orange), les zones d'intervention seront probablement limitées aux zones urbaines et l'accent sera mis sur la fourniture de services de base à la population (hôte ou PDI) et la protection des moyens de subsistance dans l'agriculture et l'élevage. Dans les zones rouges, le projet n'interviendra que dans les zones de refuge et se concentrera sur les activités sociales d'urgence pour les PDI et leurs hôtes, telles que les services de maintien des fonctions vitales.

31. Menu des interventions du projet. Le projet portera sur trois grands domaines de besoins : (i) le

manque de prestation de services ; (ii) l'absence d'infrastructures essentielles ; et (iii) les possibilités d'emploi limitées. Le menu des activités éligibles à un financement s'articule autour des composantes du projet qui sont (1) les services sociaux essentiels qui couvrent la santé, l'éducation, les filets de sécurité, ainsi que l'eau et l'assainissement ; (2) la connectivité physique et virtuelle et les infrastructures publiques qui couvrent le transport, le numérique et la résilience urbaine ; et (3) le rétablissement et l'autonomisation au niveau communautaire qui couvre l'agriculture et l'élevage et les activités génératrices de revenus. Si la plupart des interventions et des activités du projet font partie du menu flexible dans lequel les communautés choisiront les activités, il existe un certain nombre d'investissements et de services qui font partie de l'offre de base et qui seront mis en œuvre dans toutes les communes. Il s'agit notamment de la mise en place de centres numériques et de centres de lutte contre la violence liée au sexe.

Figure 11. Cycle de mise en œuvre



32 **Sélection des interventions** : examen et confirmation au niveau provincial. **A la fin du mois**, les hauts commissaires invitent à une réunion les maires et secrétaires généraux des communes, les équipes techniques déconcentrées des ministères, les ONG et les acteurs du développement local. Les communes présentent leurs propositions, qui sont examinées pour éviter les doubles emplois avec les interventions prévues par d'autres acteurs et pour s'assurer que les investissements sont pertinents pour les communautés. Un procès-verbal de la réunion est signé par le haut-commissaire, le chef régional de l'UIP et la commune pour éviter d'éventuels litiges futurs. La liste des interventions de la première année, telles que priorisées par les communautés, est présentée à l'annexe 2.

32. **Une fois que les interventions sont identifiées, le processus de ciblage des bénéficiaires a lieu.** Dans chaque commune, des mécanismes seront mis en place pour sélectionner tous les ménages afin d'identifier les personnes vulnérables en utilisant les mécanismes d'identification de masse existants. Cela permettra également de mettre à jour le Registre social unifié (USR) qui soutiendra le ciblage dans les sous-composantes 1.2, 2.1 et 3.1. Les ménages éligibles ayant des enfants d'âge scolaire non scolarisés seront encouragés à retourner à l'école et à y maintenir leurs enfants.

33. **Processus de passation de marchés adapté et accéléré.** Le programme PADEL a utilisé un ensemble d'entrepreneurs de travaux publics pré-identifiés qui avaient de bons antécédents dans le cadre d'un programme d'urgence antérieur. L'unité de coordination des projets a utilisé cette liste en invitant des groupes d'entreprises à soumissionner pour des lots de contrats groupés par région et par type d'infrastructure (rural/urbain). Les entreprises gagnantes sont évaluées en fonction de leur capacité financière et technique et du paiement des impôts. Dans le cadre de ce projet, l'unité de coordination de la politique d'investissement étendra le modèle par le biais de contrats-cadres afin de renforcer l'examen initial, d'accroître la concurrence tout en réduisant le nombre de marchés et de réduire le délai entre l'identification

d'un investissement et le début des travaux. Les contrats-cadres seront également appliqués, dans la mesure du possible, aux achats de biens et de services. Ils peuvent également s'appuyer sur des accords existants, tels que ceux relatifs aux manuels scolaires élaborés dans le cadre de l'opération PAQEE.

34. **Processus d'attribution des terres.** Dans le cadre du programme PADEL, l'UIP, le personnel technique déconcentré du ministère de tutelle concerné, la direction régionale de l'urbanisme et le maire se réunissent pour examiner les besoins en terrains. Si l'acquisition de terres est nécessaire, une compensation est fournie aux populations affectées sous forme d'argent (contribution de la communauté aux investissements) et de nouvelles terres. Les délimitations sont révisées par la direction régionale de l'Urbanisation et un mémorandum est signé entre le maire et les populations concernées. Les zones allouées sont clôturées pour des raisons de protection. Dans le cadre du projet proposé, le cadre environnemental et social sera appliqué tel que décrit dans les documents pertinents.

35. **Supervision des travaux de génie civil.** S'inspirant du PADEL, l'UIP a développé un processus de supervision parallèle impliquant les maires, les services techniques des ministères de tutelle et des communautés. Ce processus va au-delà des dispositions standards de supervision des ingénieurs et renforce la propriété et la qualité des travaux. Les maires signent un protocole d'accord avec les services techniques déconcentrés du ministère de tutelle pour un suivi régulier des investissements. Les services techniques se joignent à l'ingénieur de supervision et au maire lors de l'installation des entreprises et supervisent tout au long du processus. Les maires travaillent également avec les citoyens pour créer des groupes de surveillance communautaires qui disposent de ressources pour un suivi parallèle. Dans le cadre du PADEL, cela a inclus des visites régulières avec envoi de photos à l'aide d'applications de messagerie sociale et a donné lieu à des réunions exceptionnelles lorsque des changements inattendus ont été observés. Normalement, des réunions hebdomadaires ou bihebdomadaires sont organisées avec toutes les parties pour suivre l'avancement des travaux de génie civil.

36. **Durabilité des investissements dans les projets.** L'UPI a évalué ce que les différentes communautés avaient fait de leurs investissements et a compilé un document de bonnes pratiques pour la gestion durable des infrastructures. Le document et la formation sont fournis aux communautés avant l'achèvement des travaux de génie civil. Généralement, dans le cadre du PADEL, une certaine structure de gestion communautaire est établie pour l'infrastructure si elle n'existe pas déjà. Le projet peut poursuivre la même approche.

37. **L'approche de la mise en œuvre sera adaptée aux conditions de sécurité.** La mise en œuvre du système national conduite par la DGDT et ses antennes DREP (comme détaillé dans l'arrangement de mise en œuvre ci-dessous) seront utilisés dans les zones de prévention et de pression. Si la situation sécuritaire se détériore, l'exécution par des tiers (par le biais d'organisations non gouvernementales [ONG] et d'agences des Nations unies) deviendra de plus en plus nécessaire jusqu'à ce qu'il ne soit plus sûr d'intervenir. La situation sécuritaire sera réévaluée régulièrement et à mesure que des événements importants se produiront. On s'attend à ce que la dégradation de la situation en matière de sécurité réduise les possibilités géographiques du projet, tandis que les améliorations élargiront ces possibilités. Le projet sera mis en œuvre en étroite coordination avec les acteurs sécuritaires et humanitaires, ainsi qu'avec les plateformes de coordination existantes à tous les niveaux.

A. Objectif de développement du projet (ODP)

L'objectif de développement de projet (ODP) proposé est d'améliorer l'accès inclusif des communautés (y compris les PDIs) des zones ciblées, aux services sociaux essentiels et aux infrastructures.

(Les zones ciblées font partie des zones de prévention des conflits et des zones sous pression dans la classification des zones de conflit et zone fragile).

Indicateurs de niveau AOP : Les indicateurs clés suivants seront utilisés pour évaluer la réalisation de l'AOP :

- (a) Bénéficiaires ayant bénéficié de services sociaux essentiels améliorés grâce au projet (nombre)
 - dont 50% de femmes ;
 - Y compris les PDI (objectif : 30 % des PDI).
- (b) Femmes bénéficiaires ayant amélioré leurs revenus grâce au projet (nombre)
 - Y compris les PDI (objectif : 30 % des PDI)
- (c) Satisfaction exprimée par les bénéficiaires pour les investissements du projet (pourcentage), qui est basée sur le retour d'information des enquêtes de satisfaction itératives annuelles.
- (d) Communes d'intervention intégrant le retour d'information des consultations des bénéficiaires (y compris les personnes déplacées et les femmes) dans les principaux documents stratégiques (budgets et plan de développement) (pourcentage).
- (e) Nombre de bénéficiaires ayant accès aux infrastructures de communication (routes en toutes saisons et signal mobile à large bande).

B. Composantes du projet

Composante 1 : Amélioration de l'accès aux services (équivalent à 130 millions de dollars US)

Cette composante, qui fait partie de la réponse la plus immédiate, se concentre principalement sur la disponibilité des infrastructures sociales et sur le soutien à l'utilisation des services sociaux restaurés grâce au projet, ce qui renforce la résilience des communes bénéficiaires, y compris aux impacts du changement climatique. De même, elle s'attaquera également à la violence sexuelle et sexiste dans les zones concernées. Cette composante sera mise en œuvre à la fois dans la pression pour répondre aux besoins des personnes déplacées, dans la zone de prévention pour contribuer à éviter la contagion du conflit et enfin dans les refuges pour secourir les populations vulnérables.

Sous-composante 1.1 : Amélioration de l'offre des services

28. Cette sous-composante améliorera l'offre et la qualité de services de base grâce à une approche territoriale intégrée. S'inspirant principalement de la MAP, des investissements seront réalisés à travers la construction/réhabilitation ou extension des infrastructures sociales (écoles, établissements de santé, latrines publiques, équipements des affaires sociales et accès à l'eau potable). afin d'offrir des "gains rapides" à la population. Principalement tirées de la MAP, les interventions porteront sur l'eau et l'assainissement, l'éducation, la santé et la protection sociale. Une fois qu'une intervention est sélectionnée par la communauté et validée, une évaluation de la situation permettra de définir l'ensemble des infrastructures, du personnel, des équipements, des intrants et de la technologie en fonction de ce qui est déjà présent. Les fonctionnaires seront privilégiés, mais d'autres prestataires seront utilisés dans les zones où ils ne peuvent pas travailler. Ces prestataires alternatifs comprendront des membres de la communauté qui seront formés pour fournir un ensemble de services, des consultants individuels et des acteurs tiers tels que des ONG et des agences des Nations unies. Dans la mesure du possible, une architecture et des pratiques de construction respectueuses du climat seront utilisées, l'énergie solaire sera le principal moyen d'alimentation électrique et l'utilisation de technologies à faible consommation sera maximisée.

29. **Cette sous-composante se concentrera sur la fourniture de services de base essentiels dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la protection sociale, ainsi que de l'eau et de l'assainissement.** Elle concernera à la fois les infrastructures physiques et les services. Les types d'activités spécifiques à

financer sont les suivants : (1) Etudes techniques et sauvegardes environnementales et sociales, (2) Travaux de construction, réhabilitation et extension d'écoles, de centres de santé, d'espaces amis des enfants, de systèmes simplifiés d'approvisionnement en eau potable et de forages, de latrines publiques, (3) Crèches mobiles et cliniques mobiles, (4) Soutenir la provision d'équipements, consommables et de technologies de l'information et de la communication, (5) Soutenir la mise en place de possibilités d'éducation alternatives et la fourniture de matériel d'enseignement et d'apprentissage dans les zones de conflit mentionnées dans le manuel du projet, (4) La formation de prestataires de services sociaux et les services techniques déconcentrés ou décentralisés ;

32. Complémentarités avec d'autres opérations. Les spécifications techniques des installations d'énergie solaire seront coordonnées avec le projet "Énergies renouvelables et accès" (P166785). S'appuyant sur les résultats du projet d'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation (P148062), le projet soutiendra la fourniture de matériel d'enseignement et d'apprentissage dans les zones touchées. Dans le domaine de la santé, le projet complètera le projet de renforcement des services de santé (PRSS ; P164696), qui a financé la formation au soutien psychosocial dans les 70 districts sanitaires et l'accès aux produits sanguins labiles dans la Boucle du Mouhoun par l'intermédiaire du Centre national de Transfusion sanguine. La réserve sanitaire est une option dans le développement de l'achat stratégique soutenu par le PRSS.

Sous-composante 1.2 : Amélioration de l'accès aux services

30. Ce sous-volet vise à soutenir l'accès aux services, en particulier pour les personnes vulnérables.

L'identification des personnes vulnérables sera basée sur le Registre social unifié (RSU) et couvrira à la fois les personnes déplacées et les populations d'accueil. Le Registre social unifié servira à cibler les populations pour les transferts en espèces et autres mécanismes de protection sociale, les programmes d'incitation à la scolarisation des groupes vulnérables (en particulier les filles, les enfants non scolarisés et les handicapés. Sur la base de l'expérience acquise dans d'autres pays, les bénéficiaires des projets, y compris ceux qui sont engagés dans des travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre, seront documentés et partagés avec d'autres opérations afin de maximiser les synergies.²⁰

33. L'objectif de cette sous-composante est de soutenir l'accès aux services, en particulier par les ménages vulnérables (populations hôtes et personnes déplacées).

34. Programme de transfert d'espèces : les transferts d'espèces au titre des sous-composantes 1.1, 1.2 et 3.1 utiliseront le système de transfert d'espèces existant soutenu dans le cadre du projet de filets de sécurité sociale (P120415) ou un successeur jugé acceptable par la Banque mondiale. Ce système permet de cibler les paiements sur les bénéficiaires éligibles identifiés dans chaque sous-composante en utilisant des mécanismes convenus et sécurisés tels que les paiements en argent mobile. L'agrégation des montants entre les sous-composantes devrait également permettre de réduire les coûts de transfert par unité.

35. Le financement au titre de cette sous-composante comprend : (1) enquêtes pour mettre à jour et étendre la base de données de du RSU couvrant à la fois les personnes déplacées et les communautés d'accueil , (2) fourniture a) des transferts d'espèces (TC) sous forme d'espèces ou de paiements électroniques/téléphoniques aux bénéficiaires afin de promouvoir le bien-être des ménages pauvres et vulnérables, de soutenir l'accès des enfants vulnérables aux écoles et d'améliorer le rétablissement des victimes de catastrophes et/ou de destruction de biens ; b) des

²⁰ Le RSU disposera déjà d'informations détaillées et intégrera des exigences en matière de protection des données personnelles. Des informations supplémentaires préciseront les programmes auxquels les personnes ont participé (par exemple, les travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre) afin de faciliter la superposition des interventions et de permettre l'accès à des groupes plus larges. L'échange d'informations entre les programmes sera réduit au minimum et limité aux besoins d'information, avec des exigences en matière de protection des données personnelles. Le consentement éclairé des bénéficiaires sera nécessaire pour collecter et partager (sur une base globale) l'ensemble minimal d'informations.

transferts d'espèces productifs (PCT) aux bénéficiaires ; c) la livraison de téléphones portables ; et d) le cas échéant, les frais financiers associés au paiement des transferts d'espèces, (3) accroître la fréquentation scolaire des enfants vulnérables en offrant des incitations en nature aux familles de certains enfants vulnérables ; (4) accroître la fréquentation sanitaire des personnes vulnérables non couvertes par des gratuités existantes en offrant des transferts en nature ou en espèces aux familles et (5) assurer la protection des données à caractère personnel à travers le développement, l'amélioration et la mise en œuvre des normes de protection des données à caractère privé par l'acquisition de matériel et logiciels pour la gestion, la protection et le partage de ces données et l'assistance technique;

36. Protection des données à caractère personnel : Le cadre juridique et institutionnel permettant le développement et le soutien des systèmes d'identification, y compris les lois pertinentes sur l'identification, la protection des données et la vie privée, est en place (Loi № 101-2004/AN) et une autorité fonctionnelle mandatée pour le système d'identification et une agence de protection des données sont en place, conformément aux normes régionales et aux bonnes pratiques internationales. Le manuel de mise en œuvre du projet couvrira la confidentialité des données personnelles et sera appliqué aux activités susceptibles de collecter ces informations. Le projet s'appuiera également sur les activités du projet d'identification unique pour l'intégration régionale et l'inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI ; P169594) concernant la biométrie et l'identification des ménages vulnérables.

31. Programme de transfert d'espèces : les transferts d'espèces au titre des sous-composantes 1.1, 1.2 et 3.1 utiliseront le système de transfert d'espèces existant soutenu dans le cadre du projet de filets sociaux (P120415) ou un successeur jugé acceptable par la Banque mondiale. Ce système permet de cibler les paiements sur les bénéficiaires éligibles identifiés dans chaque sous-composante en utilisant des mécanismes convenus et sécurisés tels que les paiements en argent mobile. L'agrégation des montants entre les projets devrait également permettre de réduire les coûts de transfert par unité.

38. Complémentarités avec d'autres opérations. Les interventions en matière d'identification dans cette sous-composante s'étendent aux activités du projet de filets sociaux de sécurité sociale (P120415) et bénéficient des réformes liées aux réformes soutenues par les opérations de politique de développement qui comprenaient des éléments liés à la définition des personnes vulnérables (Série programmatique, P170934) et aux conditions et exigences des campagnes d'identification de masse (COVID-19 Urgence, P174315). Il existe également des synergies avec la deuxième phase du projet d'identification unique pour l'intégration régionale et l'inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI ; P169594) concernant la biométrie et l'identification des ménages vulnérables.

Sous-composante 1.3 : Protéger la santé sexuelle et reproductive des filles et des femmes et combattre les violences basées sur le genre

Le financement au titre de ce sous-volet comprend des activités liées à l'offre et à la demande.

47. L'objectif de cette sous-composante est de soutenir l'autonomisation des filles et des femmes en tant que fondement fondamental de la stabilité et de la croissance. Les activités feront intervenir les hommes et les garçons en tant qu'agents clés de l'autonomisation des femmes et des filles. Les garçons et les hommes seront également bénéficiaires à part entière de certaines interventions où les besoins des deux sexes sont également importants, notamment pour ne pas accroître les tensions au sein des ménages et des communautés. Les interventions viseront à la fois les secours à court terme et la résilience à long terme et le renforcement du capital humain, tout en accordant la priorité aux questions les plus urgentes dans le contexte actuel (VGB et santé et droits sexuels et reproductifs) et à ce qui peut être réalisé de manière réaliste dans un contexte d'urgence.

48. Le financement au titre de cette sous-composante comprend : (1) soutien au Bénéficiaire pour la fourniture de soins relatifs aux VBG à travers: (a) la fourniture d'équipements et d'assistance technique ; (b) l'équipement des centres d'intervention pour aider les survivants de la violence sexiste dans les centres existants et fournir aux victimes de la violence sexiste des fournitures médicales ; (c) la fourniture des conseils et de soutien psychosocial aux victimes de violence sexiste afin de renforcer leur accès aux cliniques de santé et (d) la formation des prestataires; (2) fourniture des kits de dignité et de santé génésiques aux populations des communes cibles y compris les personnes déplacées internes ;(3) élaborer et mener une campagne de communication à la télévision et à la radio sur la sensibilisation/prévention des VBG et les sources de soins ; (4) la mise en place d'une ligne d'assistance téléphonique et de services de SMS pour recevoir les plaintes des victimes de VBG, (5) la création de clubs pour filles et de clubs pour garçons pour la mise en place d'espaces sûrs, (6) la réalisation d'études et d'évaluations d'impact de différents modèles de prestation de services aux survivants des VBG ;

Composante 2 : Amélioration de la connectivité physique et virtuelle et la résilience urbaine (équivalent à 120 millions de dollars US)

32. Ce volet améliorera la connectivité physique et virtuelle des communes bénéficiaires et renforcera la résilience climatique des communes urbaines face aux défis que pose l'augmentation du nombre de personnes déplacées en assurant une prestation de services adéquate. **La majorité des investissements en matière de connectivité seront réalisés dans les zones de prévention, tandis que les activités visant à soutenir la résilience des villes secondaires se dérouleront en majorité dans les zones sous pression où se trouvent les personnes déplacées.**

Sous-composante 2.1 : Améliorer la connectivité physique et virtuelle

33. **Cette sous-composante vise à relier physiquement les zones cibles du projet par** le bitumage ou la réhabilitation des routes interurbaines, l'amélioration des pistes rurales pour en faire des routes praticables en toute saison avec des normes de conception résistantes au changement climatique, et la construction de petits ponts résistants. Ces activités amélioreront la connectivité dans certaines communes isolées, facilitant ainsi les échanges entre les différentes communautés. Les routes à réhabiliter amélioreront l'accès physique aux services sociaux de base et aux marchés pour la population rurale. Les routes rurales à réhabiliter sont des routes communales non bitumées reliant les villages d'une même commune ou traversant plusieurs communes rurales et les raccordant aux principaux axes routiers (routes nationales ou régionales) afin d'améliorer l'accès aux marchés et aux autres services essentiels.

34. Environ 1000 km de pistes rurales et 100 km de routes interurbaines (y compris 50 km à Bagré) devraient être financés. La période de mise en œuvre de ces activités est comprise entre 12 et 24 mois et comprendra, entre autres, un soutien pour les éléments suivants (i) les études environnementales et sociales et les conceptions techniques d'ingénierie ; (ii) la préparation des dossiers d'appel d'offres et la conduite des procédures d'appel d'offres ; (iii) l'exécution des travaux de génie civil ; (iv) la supervision et le suivi ; (v) les audits techniques environnementaux et sociaux ; et (vi) la collecte et le suivi des données. L'approche THIMO+ (Travaux à haute intensité de main d'œuvre) sera utilisée pour les travaux sur les pistes rurales et les **dalots et ouvrages de franchissement**, ainsi que pour les systèmes de drainage afin de fournir des emplois aux jeunes, aux personnes déplacées et aux femmes.

35. **Amélioration des normes de conception des routes et des données pour l'adaptation au changement climatique.** Le dimensionnement hydraulique des ouvrages de drainage de taille moyenne (c'est-à-dire les ponts et les ponceaux) au stade de la conception technique utilisera des données hydrologiques basées sur les projections du changement climatique et les données pluviométriques les plus récentes élaborées par l'agence de prévisions météorologiques du Burkina Faso. En outre, des cartes des zones inondables (figure 10) seront utilisées pour mieux déterminer l'emplacement des futurs ouvrages de

drainage.

36. **Amélioration de la connectivité numérique pour le développement des compétences et des fonctionnalités gouvernementales.** Le taux de couverture 2G des communes présélectionnées est d'environ 80 %, tandis que le taux de couverture 3G est d'environ 30 %. Seules deux communes présélectionnées sont connectées par fibre optique ; les autres communes sont connectées par faisceaux radio. Les études techniques seront menées en partenariat avec les trois opérateurs présents au Burkina Faso. L'Agence nationale chargée de la promotion des TIC (ANPTIC), avec un rôle de coordination du ministère en charge des TIC, déterminera les modalités de déploiement et de mise à disposition des opérateurs de la fibre optique noire le long des routes. Il s'agira notamment de chambres permettant aux opérateurs de se brancher et de desservir des sites radio 3G pour couvrir les localités situées le long des routes, ainsi qu'une connexion à certains sites gouvernementaux. La connectivité qui en résultera permettra d'établir des centres numériques pour les jeunes dans chaque commune afin de promouvoir le développement humain (sous-composante 1.1) et de contribuer à la formation d'une société résiliente. Ces centres favoriseront la découverte et le développement de nouvelles compétences telles que la culture numérique, l'utilisation de logiciels et la réparation d'ordinateurs et de téléphones, ce qui devrait accroître les possibilités d'emploi.
37. Le **financement au titre de ce sous-volet comprendra** : (i) les études environnementales et sociales et les conceptions techniques d'ingénierie ; (ii) la préparation des documents d'appel d'offres et la conduite des procédures d'appel d'offres ; (iii) l'exécution des travaux de génie civil ; (iv) la supervision et le suivi ; (v) les audits techniques environnementaux et sociaux ; (vi) la connectivité à large bande et les technologies de l'information pour les centres numériques ; et (vi) la formation des jeunes en plus des informations ci-dessus.

Sous-composante 2.2 : Résilience des villes secondaires

38. Ce sous-volet financera des investissements en termes d'amélioration de la prestation de services visant à renforcer la résilience de certaines villes secondaires confrontées au défi croissant des personnes déplacées à l'intérieur du pays, à une prestation de services inadéquate et à des inondations récurrentes dues au changement climatique. Les déplacements forcés vers les centres urbains ne devraient pas prendre fin à court terme. Par conséquent, les villes secondaires devraient être équipées pour fournir les services nécessaires à la fois à la population d'accueil croissante et aux personnes déplacées à l'intérieur du pays.
39. Le sous-volet financera les infrastructures et services municipaux prioritaires tels que (1) les voiries urbaines pavées, (2) l'éclairage public, (3) les espaces publics (y compris les installations sportives) pour les jeunes, (4) la collecte et le traitement des déchets solides, (4) les mesures de protection contre les inondations et le système d'évacuation des eaux de pluie, (5) le soutien à l'installation de kits d'énergie solaire domestique pour les ménages.

Composante 3 : Relance économique Communautaire (équivalent à 80 millions de dollars US)

40. Ce volet vise à relancer l'économie locale, en créant des opportunités d'emploi pour les jeunes, les femmes dans les communes sélectionnées qui ont été négativement affectées par le changement climatique et les crises de sécurité en renforçant et en améliorant les moyens de subsistance de la population (y compris les personnes déplacées) dans des secteurs clés tels que l'agriculture, l'élevage, le petit commerce. Les PDI qui ont perdu leurs activités économiques ou leurs moyens de subsistance feront partie des bénéficiaires, en plus de la population d'accueil. Ce volet financera non seulement les formations nécessaires, les subventions ou les petits kits, mais aussi les infrastructures productives clés qui font défaut. **Les activités liées à la reprise économique et à l'autonomisation au niveau**

communautaire seront mises en œuvre dans les zones de prévention et les zones sous pression.

Sous-composante 3.1 : Soutenir la résilience des ménages

41. **L'objectif de cette sous-composante est d'accroître la résilience des ménages.** Pour ce faire, deux interventions sont prévues : des activités génératrices de revenus et des mesures d'inclusion productive liées à des filets de sécurité. Les groupes ciblés comprendront les femmes, les jeunes et les personnes déplacées à l'intérieur du pays, en mettant l'accent sur les personnes vulnérables. Les activités génératrices de revenus consistent en des formations et des investissements initiaux dans des activités spécifiques telles que l'élevage et la culture maraîchère, avec un soutien au renforcement des capacités. Les activités d'inclusion productive visent à accroître la productivité et les revenus des ménages bénéficiaires dans les activités économiques et de résilience et à faciliter la diversification et le lissage des flux de revenus.
42. Le **financement au titre de ce sous-volet comprendra** : (i) un soutien financier et/ou matériel pour le rétablissement des victimes de catastrophes, de dommages et/ou de destruction de biens, et pour les personnes vulnérables ; (ii) la reconstitution du capital productif (cheptel domestique par le biais de kits d'animaux,, aliments pour animaux, produits vétérinaires) ; (iii) un soutien sous forme de semences et d'engrais et de petits équipements pour les maraîchers ; (iv) le renforcement des capacités des producteurs ; (v) la formation, soutenue par les ONG, aux techniques de production, aux compétences en matière de micro-entreprise, à la confiance en soi (y compris l'encadrement), à l'accès aux marchés et à l'épargne, à la sensibilisation de la communauté aux aspirations et aux normes sociales, et aux aptitudes à la vie quotidienne ; et (vi) des subventions à la production en complément des transferts en espèces aux bénéficiaires ciblés.
43. **Complémentarités.** L'approche des filets de sécurité productifs s'appuie sur une intervention à l'échelle du Sahel et une évaluation d'impact, notamment au Burkina Faso (P120415). À ce jour, les premiers résultats au Niger montrent que les transferts d'argent liquide entraînent une augmentation de 43 % de l'accumulation d'actifs, une amélioration de 19 % de la sécurité alimentaire, et que les mesures productives entraînent une augmentation de 70 % des bénéficiaires des ménages par rapport au groupe de contrôle. Le soutien apporté dans le cadre de ce projet s'appuiera sur les résultats initiaux des évaluations d'impact au Burkina Faso et au Niger pour identifier les approches les plus prometteuses.
44. **Sous-composante 3.2 : Construction et réhabilitation des infrastructures productives et marchandes.** Cette sous-composante financera les investissements de production dans les principales chaînes de valeur des communes bénéficiaires. Ces investissements proposés aideront la communauté à produire des produits agricoles et du bétail pour leur consommation première et pour le commerce. L'organisation communautaire sera sélectionnée de manière à garantir que les femmes, les jeunes et les personnes déplacées à l'intérieur du pays soient bien représentées, tant en termes de membres principaux que de dirigeants. Elle comprendra la construction/réhabilitation de marchés de bétail et de produits locaux, d'un parc de vaccination, d'une zone d'abattage, d'un point d'eau pour le bétail et de zones de pâturage, de petits équipements de transformation pour les associations de femmes, de petits sites d'irrigation, d'entrepôts de stockage, de petits magasins, de gares routières, la réhabilitation des marchés locaux. Des synergies seront recherchées avec le projet de résilience et de compétitivité de l'agriculture (P167945), le projet d'appui au pastoralisme régional du Sahel (P173197) et le développement du secteur de l'élevage (P159476).
45. Les activités à financer sont notamment les suivantes : (1) travaux de génie civil, (2) acquisition d'équipements, (3) contrôle et surveillance, (4) audits techniques environnementaux et sociaux.

Composante 4 : Appui opérationnel (équivalent à 20 millions de dollars US)

46. Ce volet financera la voix et la participation des citoyens, la présence positive de l'État et la gestion des projets.
47. **Sous-composante 4.1 : Engagement citoyen et renforcement de la présence de l'État.** Cette sous-composante contribue à renouveler le contrat social entre l'État et les citoyens en renforçant la capacité technique et institutionnelle des acteurs locaux pour une meilleure gestion des infrastructures financées par le projet et en soutenant la participation citoyenne inclusive des différentes communautés. **Cette sous-composante sera mise en œuvre à la fois dans les zones de prévention et dans certaines zones de pression où l'État est encore présent. Elle appuiera aussi le retour de l'Etat dans les zones instables libérées des groupes terroristes.**
48. Les activités spécifiques sont (i) les outils d'engagement des citoyens, (ii) l'amélioration de la capacité de gestion des communes (par un processus inclusif d'actualisation des plans de développement communaux pour tenir compte du contexte actuel de conflits et de violences intercommunautaires afin de mieux inclure la gestion des conflits et les mesures d'atténuation, (ii) financer l'équipement des conditions de travail dans les services déconcentrés et les services décentralisés et renforcer la présence de l'administration dans les zones fragiles, (iii) financer l'organisation d'espaces de dialogue pour promouvoir la cohésion sociale et prévenir l'extrémisme et la radicalisation, (iv) mettre en place des systèmes de suivi des conflits et d'alerte précoce, et (v) soutenir les communes dans la mise en place de mécanismes adéquats de gestion des infrastructures publiques financées par le projet.
49. **Le projet intégrera trois outils d'engagement des citoyens :** (i) Consultations avec les communautés locales, y compris les femmes, les jeunes et les enfants et les organisations qui défendent leurs droits, afin d'identifier et de hiérarchiser leurs besoins, (ii) Suivi communautaire de la mise en œuvre et de la gestion des infrastructures communautaires et des activités de relance de l'économie locale ; et (iii) Mécanisme de réparation des griefs qui intègre les structures traditionnelles de médiation et de résolution des conflits et combine des voies dédiées pour la réception, l'enregistrement et la gestion sûrs et éthiques des plaintes sensibles, y compris les plaintes liées à l'exploitation et aux abus sexuels et au harcèlement sexuel (ESE/H), (iv) renforcement des capacités en matière de gouvernance locale (planification, gestion et suivi-évaluation du développement local, gestion des finances locales, passation, exécution et suivi de la commande publique). La mise en œuvre de ces mécanismes se fait tout au long des interventions du projet favorisera la demande de responsabilité et améliorera la transparence dans l'allocation des ressources, l'accès et la qualité des services de base. Les activités de renforcement de capacités pourront être étendues aux communes éligibles à la prochaine phase du projet.
50. **Sous-composante 4.2 : Gestion de projet.** Cette sous-composante financera : (i) les salaires des consultants et les frais de gestion et de fonctionnement de l'unité de coordination et des agences de mise en œuvre ; (ii) la gestion environnementale, sociale et fiduciaire ; (iii) les plans d'action de réinstallation et (iv) la surveillance à distance, (v) les audits financiers, (vi) les frais de fonctionnement des directions régionales partenaires (environnement, action sociale...), (vii) l'acquisition d'équipements pour les directions régionales.

Composante 5 : Composante d'intervention d'urgence conditionnelle (CERC ; équivalent à 0 \$US)

Un CERC sera inclus dans le projet conformément à la politique opérationnelle 10.00, paragraphe 13. Cela permettra une réaffectation rapide du produit du projet en cas de catastrophe ou de crise naturelle ou d'origine humaine ayant causé, ou susceptible de causer de façon imminente, un impact économique et/ou social négatif majeur. Un manuel d'opérations du CERC sera préparé pour

soutenir la gestion des crises.

C. Bénéficiaires Directs du Projet

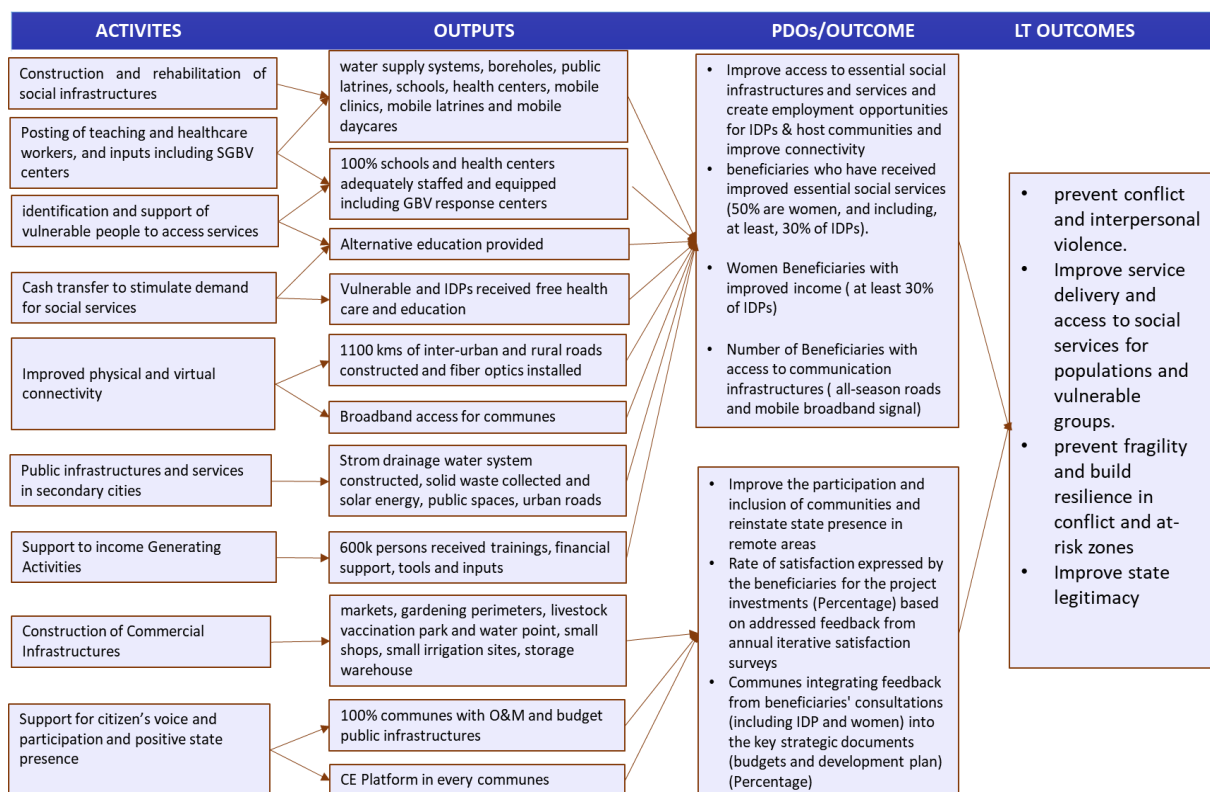
51. **Les principaux bénéficiaires seront les ménages et les groupes vulnérables, les personnes déplacées, les jeunes, les associations de femmes et les collectivités abritant le projet, dans les 15 communes (rurales et urbaines) pré-identifiées et dans d'autres communes qui seront identifiées au cours de la mise en œuvre et dont la population totale est estimée 2 000 000 d'habitants.** Les ménages et les groupes vulnérables qui souffrent d'une inégalité horizontale bénéficieront d'un meilleur accès aux infrastructures, aux services essentiels et aux fonctions de l'État. Les personnes déplacées qui ont quittée des zones instables bénéficieront non seulement des services essentiels (écoles et services de santé), mais aussi d'opportunités économiques grâce à des activités génératrices de revenus et au travail rémunéré en espèces. La présence de l'État sera renforcée grâce à l'amélioration de la capacité des communes à répondre aux besoins de la population et à gérer les conflits.

D. Chaîne de résultats

52. **Théorie du changement.** La

53. Figure 12 présente la théorie du changement pour l'opération proposée. La COT crée un lien direct entre les activités à financer, les résultats, le court terme et le long terme.

Figure 1213. Théorie du changement

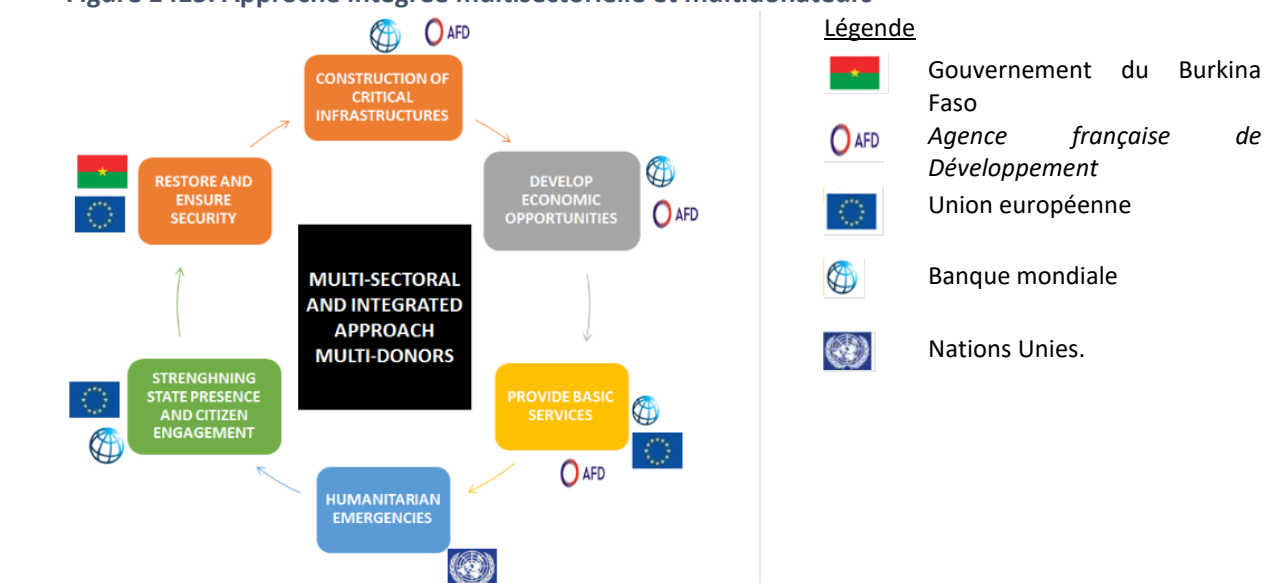


E. Justification de la participation de la banque et rôle des partenaires

54. **Le projet proposé rendra opérationnelles les recommandations de l'ARR en plaçant l'inclusion au cœur de ses activités.** Le projet va : (i) réorienter les investissements vers les territoires marginalisés, et au profit des communautés les plus pauvres et des groupes défavorisés ; et (ii) renforcer l'approche spatiale en concentrant les ressources pour réduire le risque ou la propagation des conflits, en particulier par le biais de

projets intégrés et multisectoriels visant à promouvoir la cohésion sociale. L'approche multisectorielle intégrée finance des menus d'intervention permettant de s'attaquer à plusieurs facteurs de fragilité en même temps pour plusieurs groupes, tout en garantissant également le principe "ne pas nuire".

Figure 1415. Approche intégrée multisectorielle et multidonateurs



55. **Coordination avec les acteurs humanitaires, judiciaires et de sécurité.** Le projet proposé utilisera les plateformes de coordination existantes telles que le PUS-BF et ses nœuds régionaux et locaux pour faciliter la coordination. L'accent sera mis sur les besoins des personnes déplacées et d'autres groupes vulnérables, tant pour le partage des informations que pour le ciblage. Les efforts de coordination de la sécurité incluront, entre autres, l'Union européenne et les Nations unies, qui financent l'expansion territoriale de la sécurité intérieure (y compris la police et la gendarmerie) et l'accès à la justice pour lier la sécurité et le développement (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**Figure 14). Les objectifs du travail sur le lien entre sécurité et développement avec ces acteurs sont les suivants (i) assurer un flux constant d'informations qui permettra à la Banque mondiale de surveiller les risques de sécurité aux fins de la supervision des projets ; (ii) conformément au FSE, ne pas nuire en minimisant les risques potentiels associés aux déploiements militaires potentiels dans les zones de projet ; et (iii) intégrer les partenaires dans les plans d'urgence afin de réduire le risque.

F. Enseignements tirés et reflétés dans la conception du projet

56. **La conception du projet proposé s'inspire et a bénéficié des expériences et des enseignements tirés d'opérations similaires d'urgence et de redressement de crise au niveau national et international. Les enseignements spécifiques à chaque pays comprennent le projet d'urgence COVID-19 financé par la Banque (flexibilité des achats), le projet de transport et de développement urbain (arrangement institutionnel) et le programme de développement de l'économie locale (PADEL) financé par la BOAD. Les enseignements internationaux comprennent des projets dans des pays fragiles similaires comme le Mali et le Niger, tels que le Projet de reconstruction et de redressement économique du Mali (PRRE-167396) et le Projet de soutien aux réfugiés et aux communautés d'accueil du Niger (164563) .**

57. **Une approche intégrée holistique multisectorielle allant du développement, de la sécurité et des actions humanitaires est nécessaire pour les communes bénéficiant de cette intervention afin de traiter de nombreux problèmes à la fois, et de passer de la réponse à la crise au redressement et à la consolidation.** Le projet a été conçu sur la base de l'expérience des meilleures pratiques de l'Alliance

pour le Sahel "Relèvement et stabilisation de la commune de Konna" qui a mis en œuvre une approche spatiale intégrée en combinant sécurité et développement pour consolider la présence de l'État. Le contexte est très similaire, et le gouvernement du Burkina Faso et les donateurs disposent d'une plateforme dans le cadre du PUS-BF pour mettre en œuvre cette approche dans de nombreuses régions. Le partenariat renforcé réussi entre les donateurs sur la base de leurs mandats allant du rétablissement de la sécurité pour la population aux activités de développement et aux actions humanitaires a contribué à consolider la présence de l'État dans la région du Sahel.

58. **Conception de projets flexibles et adaptables dans un contexte fragile.** Le projet est conçu de manière à pouvoir être facilement adapté en termes de domaines d'intervention, de type d'activités à l'aide d'une gamme de menus prédéfinis et d'une mise en œuvre flexible (tierce partie) sans qu'il soit nécessaire de restructurer le projet et sans possibilité d'extension. Le Mali-PRRE dispose actuellement de la même flexibilité qui permet au projet de s'adapter et de s'ajuster en fonction des conditions de sécurité et des résultats. Lorsque les conditions de sécurité se sont détériorées dans le centre du Mali, une mise en œuvre par une tierce partie a été signée avec une agence des Nations unies pour mettre en œuvre la réhabilitation du port de Konna. En outre, lorsque les zones de prévention sont devenues des zones de pression, les activités se sont concentrées sur les villes secondaires plutôt que sur les zones rurales.
59. **Le projet utilisera et améliorera selon les besoins la riche expérience du PADEL dans la mise en œuvre de projets multisectoriels de manière décentralisée et avec une plus grande flexibilité.** Le point de départ de l'expérience est l'approche participative inclusive pour la sélection des activités du projet et les rôles clés des gouvernements locaux. Le processus rapide de passation des marchés en utilisant le contrat-cadre et les appels d'offres régionaux pour attirer les entrepreneurs locaux. Enfin, le suivi étroit de la mise en œuvre des projets grâce à un protocole d'accord entre les communes bénéficiaires et les directions régionales des ministères de tutelle. Dans le cadre du programme de développement de l'économie locale, environ 45 infrastructures communautaires ont été réhabilitées et achevées en six mois en utilisant ce cadre dans des zones où les problèmes de sécurité sont plus importants que dans les deux régions pré-identifiées pour le projet.
60. **Assurer l'appropriation en soutenant les programmes d'urgence existants du pays et des donateurs au lieu de réinventer la roue.** Le projet deviendra opérationnel dans les 3 premiers mois suivant l'approbation du conseil d'administration et fournira des résultats rapides sur le terrain. Le gouvernement dispose d'études financées par des donateurs pour de nombreuses infrastructures socio-économiques dans les régions du programme d'urgence, et du programme de développement de l'économie locale mais n'a pas pu trouver de donateurs pour financer les investissements physiques. Le projet devrait couvrir une partie de ces déficits de financement. En outre, cette approche renforcera encore la collaboration et les synergies des donateurs autour du soutien au programme de développement du gouvernement.

LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

A. Dispositions institutionnelles et de mise en œuvre

61. Le projet d'urgence de développement territoriale et de résilience est placé sous la tutelle technique et financière du ministère de l'économie, des finances et du développement (MINEFID). Il est rattaché au programme budgétaire « pilotage de l'économie et du développement ».
62. **Le projet utilise un dispositif institutionnel opérationnel déjà testé et mis en place par le gouvernement du Burkina Faso, pour mettre en œuvre le programme d'urgence pour le Sahel.** Cet arrangement est actuellement utilisé avec succès par d'autres donateurs et comprend les éléments suivants :

- **Le comité de revue** du programme budgétaire « Pilotage de l'économie et du développement » qui est l'organe d'orientation et de pilotage (comité de pilotage), présidé par le Secrétaire Général du ministère de l'Economie, des Finances et du Développement et comprenant les représentants de tous les structures clés.
- **Un comité technique** présidé par la Direction générale de l'aménagement du territoire (DGDT) et comprenant les principaux services techniques centraux. La DGDT joue le rôle d'unité de mise en œuvre du projet, chargée de coordonner les activités entre les acteurs, la gestion, le suivi et l'évaluation fiduciaires, environnementales, sociales et de la VBG. Des recrutements supplémentaires seront effectués afin de disposer d'un personnel compétent et dévoué chargé de la mise en œuvre du projet au niveau central.

63. La Direction générale du développement territorial du ministère des finances supervisera la coordination des activités du projet, à l'exception des activités liées au pôle de croissance de Bagré entre les différents acteurs, à l'aspect fiduciaire, aux garanties sociales et environnementales ainsi qu'au suivi et à l'évaluation. L'Autorité de développement de Bagré (MOB) sera l'unité de mise en œuvre pour le bitumage des 50 km de route d'accès au pôle de croissance de Bagré dans le cadre d'un accord subsidiaire entre le MINEFID et le MOB.

64. Pour la première phase, les dispositions institutionnelles seront basées sur le cadre actuel du gouvernement, car elles sont jugées solides. Pour le projet une entité central (DGDT) de mise en œuvre du projet (PIU), qui est la DGDT, et de deux PIU régionales (antennes). Ces antennes mettront en œuvre le projet au nom du groupe des communes sélectionnées dans chaque région. Ces dispositions institutionnelles sont déjà en place et utilisées pour la mise en œuvre du PUS-BF financé par plusieurs donateurs, notamment le Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique (80 millions d'euros) et le programme de développement de l'économie locale financé par le gouvernement et la Banque de développement de l'Afrique de l'Ouest (310 millions de dollars).

65. L'approche de mise en œuvre est basée sur une sélection descendante des zones en fonction de critères socio-économiques et des conditions de sécurité sur le terrain, et sur un mécanisme ascendant de sélection des activités basé sur des consultations participatives et inclusives au niveau local. Des efforts de coordination par le biais de forums tels que le PUS, le G5 Sahel et l'Alliance Sahel, avec un accent sur les complémentarités et les aspects de sécurité/justice que le projet ne peut pas financer. Le projet fournira les outils nécessaires en termes de formations, de financement des manuels de maintenance, de mise en place de comités afin que les investissements du projet soient maintenus après la clôture du projet. L'annexe 1 décrit en détail les rôles et les responsabilités de toutes les entités gouvernementales au niveau central et local, tandis que l'annexe 2 décrit en détail la hiérarchisation des priorités, les critères de sélection tant au niveau géographique qu'entre les secteurs et enfin le cycle de mise en œuvre.

B. Dispositions relatives au suivi et à l'évaluation des résultats

66. **Responsabilité des activités de contrôle.** Le suivi des résultats/effets sera basé sur le cadre de résultats convenu et sur les modalités de suivi qui sont décrites dans la section VI. Le PIU sera responsable du suivi régulier des performances du projet. Elle produira des rapports d'avancement semestriels et annuels. Ces rapports évalueront les progrès réalisés sur la base des indicateurs du cadre de résultats. En plus du cadre de résultats, des enquêtes périodiques auprès des bénéficiaires, un suivi communautaire et une évaluation d'impact à mi-parcours seront effectués pour s'assurer que le projet est sur la bonne voie pour atteindre ses objectifs.

67. **Soutien à la mise en œuvre intelligente et suivi communautaire.** Un système de surveillance intelligente (TIC, GEMS, surveillance par des tiers) sera intégré dans la conception du projet afin de permettre à la

Banque et aux entités du gouvernement central de suivre la mise en œuvre des investissements du projet dans les zones qui pourraient devenir inaccessibles en raison de conflits et d'insécurité. Le contrôle par des tiers (TPM) sera également utilisé pour s'assurer que les infrastructures publiques construites répondent aux normes de conception requises et sont fonctionnelles.

68. **Apprendre.** Des évaluations d'impact utilisant des méthodes de recherche rigoureuses pour produire des preuves de haute qualité sur l'efficacité des approches alternatives mises en œuvre dans le cadre du projet seront soutenues pour produire des connaissances pertinentes sur le plan opérationnel pour cette opération et d'autres. Cela s'appuiera sur l'évaluation d'impact de l'inclusion productive existante qui guide cette opération. Les domaines d'intérêt possibles sont l'inclusion productive (extension à d'autres groupes), les travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre, la connectivité rurale, la prestation de services (avec un accent sur l'éducation), la prévention de la violence et la protection des populations vulnérables.

C. Perennisation des Acquis du Projet

69. **L'approche décentralisée de la mise en œuvre du projet renforcera non seulement la capacité locale à mieux répondre aux besoins de la population, y compris la gestion des conflits, mais permettra également de maintenir les résultats du projet au-delà de sa durée.** Les facteurs critiques pris en compte pour assurer la durabilité des objectifs du projet sont la mise en place au niveau des communes de comités de gestion des infrastructures publiques construites par le projet afin de garantir non seulement un accès inclusif mais aussi un mécanisme de fonctionnement et d'entretien adéquat. Le projet veillera à ce que des ressources de gestion soient consacrées dans le budget de la commune pour l'entretien de toutes ses infrastructures publiques sur la base des recettes allouées à la commune par le gouvernement central. Le projet soutiendra la mise en place et la formation du comité de gestion en charge des communes. En outre, le projet aidera à préparer le programme d'entretien des infrastructures critiques clés en s'appuyant sur les bonnes pratiques existantes développées par l'UIP.
70. Les mécanismes d'engagement citoyen (EC), y compris les outils de résolution des conflits, seront intégrés dans le modus operandi des communes afin de garantir qu'aucune partie prenante ou groupe vulnérable ne soit exclu du processus décisionnel. Les filets de sécurité productifs et les activités génératrices de revenus permettront non seulement aux bénéficiaires d'accéder à des possibilités d'emploi, mais aussi d'acquérir les compétences nécessaires pour garantir un emploi futur, en particulier pour les femmes et les jeunes.

RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION DU PROJET

A. Analyse technique, économique et financière (le cas échéant)

71. **Le rendement escompté de la prévention est toujours positif car les coûts des actions visant à prévenir l'escalade du conflit vers la violence sont inférieurs aux dommages ou pertes imputables à la violence.** Le bénéfice de la prévention sera mesuré en termes de pertes de vies humaines et de dommages économiques évités, d'économies réalisées dans la reconstruction post-conflit, de coûts associés aux déplacements forcés et de nombreux coûts supplémentaires liés aux dépenses militaires. Les communes d'intervention de ce projet se trouvent soit dans des zones de prévention, soit dans des zones sous pression où l'accent sera mis sur des actions préventives. Les actions préventives proposées dans le cadre du projet, qui visent à favoriser l'intégration et à réduire le risque d'escalade vers un conflit violent, seront mises en œuvre en réorientant les investissements vers les communes des régions marginalisées et fragiles grâce à un accès amélioré et inclusif aux services de base et aux infrastructures essentielles, en créant des possibilités d'emploi pour les jeunes, les personnes vulnérables et les personnes déplacées

à l'intérieur du pays et en mettant en place des mécanismes de réparation des préjudices pour faire face au conflit.

B. Méthode de priorisation et de sélection des communes d'intervention

72. **Une méthode de priorisation multicritères et multi-niveaux sera appliquée sur la base des enseignements tirés du programme PADEL, des considérations de sécurité et des leçons tirées de cette opération.** Un résumé suit et les détails sont fournis à l'**Erreur ! Source du renvoi introuvable.** La méthode prévoit une sélection objective des zones d'intervention en sélectionnant d'abord les régions, puis les provinces, puis les zones d'intervention à l'aide de critères clairs. Les considérations de sécurité sont intégrées dans la sélection des communautés, conformément aux paragraphes **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** Les communautés choisiront des interventions qui seront examinées pour vérifier qu'elles ne font pas double emploi et qu'elles sont rationnelles, puis elles seront mises en œuvre en utilisant une approche pragmatique de passation de marchés et un suivi à plusieurs niveaux, y compris par les communautés.

C. Préparation de la mise en œuvre

73. **Le projet comporte des activités prêtes à être mises en œuvre au cours des 12 premiers mois afin de garantir des résultats rapides.** Les activités du projet sont séquencées pour commencer peu après l'efficacité. Les études de faisabilité pour 15 types d'investissements d'une valeur approximative de 50 millions de dollars US sont achevées et les travaux de génie civil du pôle de croissance de Bagré, estimés à 20 millions de dollars US, sont prêts à être mis en œuvre. La passation des marchés se fera par le biais de paquets par région ou par province et de contrats-cadres pour les livres et les médicaments/consommables lorsque cela est possible.

D. Fiduciaire

(i) Gestion financière

74. **Les modalités de gestion financière (FM) du projet proposé ont été conçues en tenant compte de ces considérations :** (i) la situation politique récente du Burkina Faso ; (ii) la performance globale du pays en matière de gestion des finances publiques (GFP) ; et (iii) les exigences minimales de la Banque mondiale en vertu de la politique et de la directive de la Banque mondiale sur le financement des projets d'investissement, qui décrit les politiques et les procédures de la Banque mondiale en matière de FM.

75. **Le cadre législatif et institutionnel de la gestion des finances publiques est en place au Burkina Faso. Ce cadre est conforme aux normes internationales ou s'en rapproche.** En outre, le Burkina Faso a transposé en droit national les directives, règlements et règles de l'UEMOA en matière de finances publiques. Toutefois, les défis rencontrés dans l'opérationnalisation des différentes composantes de la gestion financière, y compris les contraintes de trésorerie ainsi que le respect de ce cadre législatif, des règles et des règlements, ne permettent pas à l'heure actuelle de s'appuyer pleinement sur le cadre des dépenses publiques pour le projet proposé.

76. **Le gouvernement du Burkina Faso a demandé d'utiliser un mécanisme de financement cloisonné pour les aspects fiduciaires du projet proposé.** Le projet sera mis en œuvre par la DGDT, l'unité de coordination du pôle de croissance de Bagré sera chargée de mettre en œuvre le bitumage des 50 km de routes entre Diendiego-Bagré dans le cadre d'un accord de mise en œuvre

77. **L'évaluation de la DGDT a été réalisée en septembre 2020.** L'évaluation a révélé que (i) la DGDT n'est pas familiarisée avec les procédures du GBM, (ii) la capacité de contrôle interne doit être renforcée et

(iii) aucun audit externe n'a été réalisé depuis la création du programme d'urgence du Burkina Faso en 2017. Cependant, la DGDT dispose (i) d'un manuel de procédures bien détaillé, (ii) et d'un logiciel de comptabilité adéquat. La DGDT devrait également être l'unité de mise en œuvre chargée du projet de redressement et de stabilisation à base communautaire pour le Sahel (P173830) qui est actuellement en cours de préparation. Afin de pouvoir gérer simultanément deux projets financés par le GBM, l'équipe de la DGDT devra être renforcée par du personnel supplémentaire expérimenté dédié à chaque projet. Le Responsable Administratif et Financier (RAF) de la DGDT supervisera également le projet proposé.

78. **L'évaluation de l'Autorité de développement de Bagré (MOB) a été réalisée en septembre 2020.** La MOB est l'unité de coordination du projet de pôle de croissance de Bagré (PPCB - P119662). L'évaluation a révélé que l'MOB connaît les procédures du GBM. La performance actuelle de la MOB en matière de FM est modérément satisfaisante. Le Projet du Pôle de Croissance de Bagré au Burkina Faso se termine le 30 novembre 2020 et certaines activités non achevées à la date de clôture seront menées par l'OMB dans le cadre du projet proposé, par le biais d'un accord de mise en œuvre
79. L'équipe actuelle du FM comprend un responsable administratif et financier, un comptable et un auditeur interne. L'équipe actuelle du MOB FM sera utilisée pour le projet proposé. D'autres dispositions FM existantes comprennent un manuel FM et un logiciel de comptabilité, qui seront mis à jour pour le projet proposé.
80. **Les principaux risques.** Le risque du projet avant les mesures d'atténuation est élevé en raison des risques clés suivants associés aux activités du projet : (i) la forte insécurité des zones dans lesquelles les activités de projet seront menées ; (ii) une capacité insuffisante du personnel du PUS-BF à gérer simultanément deux projets financés par le GBM ; (iii) la faible capacité actuelle de la fonction de contrôle interne ; (iv) le détournement des fonds du projet et les dépenses inéligibles, compte tenu du contexte actuel de sécurité et de covid-19 ; et (v) les retards dans les décaissements.
81. **La DGDT et le MOB, adopteront tous deux les mesures d'atténuation des risques suivantes (conventions datées) dans un délai d'un mois après l'efficacité du projet :** (i) mettre à jour le manuel de mise en œuvre du projet (PIM) et le manuel de procédure détaillé du FM, pour y inclure le projet proposé ; (ii) mettre à jour le système comptable actuel pour y inclure le projet proposé ; et (iii) recruter un auditeur externe.
82. **En outre, la DGDT mettra en œuvre les mesures d'atténuation supplémentaires (engagements datés) dans un délai d'un mois après l'efficacité du projet :** (i) engager ou nommer, dans le mois suivant l'efficacité du projet, (a) un chef comptable, (b) un comptable et (c) un auditeur interne entièrement dédié au projet proposé avec des termes de référence et des qualifications acceptables pour l'IDA.
83. **Parmi les autres mesures d'atténuation des risques, on peut citer** (i) abaisser le seuil des paiements directs pour éviter les retards de décaissement ; et (ii) si nécessaire, passer des contrats avec des agences des Nations unies pour mettre en œuvre ou contrôler les activités de projet les plus sensibles. L'étendue et la nature d'une participation potentielle des agences des Nations unies seront précisées au cours de la mise en œuvre du projet.
84. **Comme indiqué à la section 5.3 des conditions générales de l'IDA, le gouvernement du Burkina Faso fournira rapidement, en fonction des besoins, les fonds, les installations, les services et les autres ressources :** (a) requis pour le projet ; et (b) nécessaires ou appropriés pour permettre à l'UIP de remplir ses obligations.
85. **Le risque résiduel de FM après les mesures d'atténuation est substantiel.** Les mesures d'atténuation du risque FM seront finalisées au cours de la mise en œuvre du projet.

86. **Suivi.** Au cours de la mise en œuvre, un suivi continu et un ajustement flexible du système de gestion financière prévu seront entrepris. L'UPI devra préparer et soumettre à la Banque mondiale, (a) un plan de travail et un budget annuels ainsi qu'une prévision de décaissement sur six mois, tous deux alignés sur l'ADP et les activités du projet au plus tard deux semaines après l'entrée en vigueur ; (b) des rapports financiers intermédiaires non audités (RSF) sur une base trimestrielle ; et (c) des états financiers annuels vérifiés sur une base annuelle. Le projet se conformera à la politique de publication des rapports d'audit de la Banque mondiale. La Banque pourra augmenter ou réduire la fréquence des rapports financiers intermédiaires non audités, sur la base d'une évaluation des performances et des risques de la gestion financière du projet.
87. **Modalités de décaissement :** le décaissement pour les activités mises en œuvre par le Projet suivra les mécanismes traditionnels de décaissement de l'IPF conformément aux directives de décaissement (datées de février 2017). Deux comptes désignés (DA) dans XOF seront ouverts à la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), un pour chaque agence. Le plafond de chaque DA couvrira une prévision de décaissement de 6 mois. Dès l'entrée en vigueur du projet, une première avance d'un montant à fixer dans le DFIL (lettre de décaissement), couvrant une prévision de décaissement de 6 mois pour le projet, sera débloquée par l'IDA à chaque DA, à la demande de chaque agence. Chaque agence ouvrira un compte de projet (CP) dans une banque commerciale, géré par l'unité FM, avec comme signataires le coordinateur de projet et le RAF du projet. Chaque agence utilisera des décaissements basés sur les transactions. Le produit du projet financera 100 % des dépenses éligibles du projet.

(ii) **Marchés publics**

Règles et procédures de passation de marchés applicables.

88. La passation des marchés dans le cadre de ce projet sera effectuée conformément au cadre de passation des marchés de la Banque mondiale. La passation des marchés se fera conformément au Règlement de la Banque mondiale sur la passation des marchés pour les emprunteurs de l'IPF pour les biens, les travaux, les services autres que de conseil et de consultation, daté du 1er juillet 2016 (révisé en novembre 2017 et en août 2018). Le projet sera soumis aux directives anticorruption de la Banque mondiale, datées du 15 octobre 2006, révisées en janvier 2011, et à partir du 1er juillet 2016 et août 2018. Le projet utilisera le Suivi systématique des échanges dans la passation de marchés (STEP) pour planifier, enregistrer et suivre les transactions de passation de marchés.
89. Les principaux marchés publics prévus dans le cadre de ce projet devraient comprendre (1) travaux de génie civil, (2) acquisition d'équipements, (3) contrôle et surveillance, (4) audits techniques environnementaux et sociaux, (5) construction ou réhabilitation d'un canal d'eaux pluviales, (6) curage du canal existant.
90. En tant que projet d'urgence, l'approche de passation de marchés proposée donne la priorité à la passation rapide de marchés d'urgence pour les biens, travaux et services d'urgence nécessaires. Les méthodes de passation de marchés utiliseront la flexibilité offerte par le cadre de passation de marchés de la Banque pour la passation rapide de marchés d'urgence conformément à l'OP12. Les principales mesures visant à accélérer la passation des marchés sont les suivantes (i) un recours plus important aux agences des Nations Unies ; (ii) des seuils plus élevés pour les demandes de devis ; (iii) si l'emprunteur le demande, la Banque fournira un soutien pratique à la mise en œuvre élargie de la passation de marchés (HEIS) pour aider à accélérer toutes les étapes de la passation de marchés ; et (iv) des plafonds plus élevés pour les financements rétroactifs, le cas échéant.
91. **Participation de la Communauté aux marchés publics.** Le projet financera des sous-projets pour les entreprises communautaires. La passation des marchés pour la mise en œuvre des sous-projets demandés sera effectuée conformément aux dispositions du paragraphe 6.9 du règlement sur les

marchés publics et aux procédures simplifiées de passation des marchés mentionnées dans le manuel de mise en œuvre du projet. Le MIP doit décrire de manière suffisamment détaillée toutes les dispositions, méthodes et procédures de passation de marchés, y compris les rôles, les responsabilités et l'étendue de la participation de la communauté en général, les étapes simplifiées pour toutes les méthodes de passation de marchés applicables, les dispositions relatives à toute assistance technique ou autre requise par la communauté, les procédures de paiement et les procédures de tenue des dossiers, les formes simplifiées de contrats à utiliser, les rôles et les fonctions de supervision, etc.

Évaluation passation des marchés.

92. **DGDT : Le projet d'urgence de développement local et de réduction de la fragilité (P175382) sera mis en œuvre au niveau central par la Direction générale du développement territorial (DGDT) ancrée au ministère de l'économie, des finances et du développement (MINEFID).** La DGDT est représentée dans chaque région par la Direction régionale de l'économie et de la planification. Mais il n'y a pas de spécialiste des marchés publics affecté à chaque région. La DGDT est également chargée de la mise en œuvre du Programme de développement de l'économie locale (PADEL), une initiative du gouvernement du Burkina Faso visant à réduire la pauvreté et l'inégalité entre les régions du pays en termes d'accès aux opportunités économiques.
93. **Une évaluation de la DGDT a été réalisée par la Banque mondiale en septembre 2020 et a révélé que la Direction des Marchés Publics (DMP) du MINEFID est responsable de la réalisation et de la gestion de toutes les activités de passation de marchés du ministère, y compris de ses principales directions telles que la DGDT.** La DMP est notamment chargée (a) de finaliser les documents de passation de marchés préparés par les structures techniques dont la DGDT ; (b) de préparer les avis de marché, et (c) de présider les commissions d'appel d'offres et de rédiger les contrats pour approbation. Le comité d'appel d'offres est composé de membres internes et externes. Le DMP/MINEFID est divisé en cinq sous-départements et compte au total dix-sept spécialistes des marchés publics. L'unité est dirigée par un fonctionnaire qui a une maîtrise et vingt ans d'expérience dans le domaine des marchés publics, y compris les directives de la BM en matière de marchés publics. L'unité de passation de marchés est bien organisée mais doit gérer une charge de travail importante. En outre, le personnel a une expérience limitée des procédures de la Banque et n'a accès à aucun programme de renforcement des capacités. Il n'existe pas non plus de système de classement acceptable. Il existe un manuel de passation des marchés élaboré dans le cadre d'un projet financé par la BOAD. **La DGDT dispose d'un spécialiste de la passation de marchés recruté pour l'unité de coordination du financement du PADEL par la Banque ouest-africaine de développement, mais il n'a pas d'expérience des règlements de la Banque en matière de passation de marchés.**
94. **Il n'y a pas non plus de capacité d'achat dans les communes.** Étant donné que la plupart des gouvernements locaux n'ont ni la capacité ni les ressources humaines pour mettre en œuvre les activités de leurs communes, le projet propose deux options à discuter et à confirmer lors de la préparation : (1) créer une équipe technique (spécialiste des achats, ingénieur, garanties) au niveau régional au sein de la direction régionale de l'économie et de la planification pour aider les communes à mettre en œuvre leurs activités tout en renforçant leurs capacités ou (2) recruter des organismes de gestion des contrats délégués sous la direction des communes.
95. **La cote de risque des marchés publics est élevée, et les principaux risques identifiés sont les suivants :**
- (i) Manque d'expérience du DMP/MINEFID et de la DGDT aux niveaux central et régional dans l'application de la réglementation de la Banque mondiale en matière de passation de marchés (PR), et dans l'utilisation du STEP ;
 - (ii) Absence de personnel qui se consacrera exclusivement aux activités de passation de marchés de ce projet aux niveaux central et régional de la DGDT ;
 - (iii) Nombre limité de personnel ayant une expérience du nouveau cadre de passation de marchés de la Banque mondiale ;
 - (iv) Réduction de l'espace pour l'archivage des documents ;
 - (v) Niveaux multiples de responsabilité dans la

mise en œuvre du projet, y compris les aspects de passation de marchés (examen et approbation des documents et décision avant la décision finale pour la signature du contrat) ;(vi) Retards dans l'application de la sélection directe en raison de la demande d'autorisation obligatoire du ministère sectoriel ou du ministère des finances en fonction du coût estimé conformément au code national de passation des marchés ;(vii) Capacité limitée à effectuer des achats d'urgence ;(viii) Retards dans le processus de passation des marchés qui sont principalement dus à des retards dans l'examen des dossiers et dans la publication des avis de passation des marchés par le DCMEF qui est chargé du contrôle préalable ;(ix) Seuil très bas pour les méthodes de passation de marchés ; (x) Délégation insuffisante de l'autorité à l'UPI sur les actions et décisions de passation de marchés ; (xi) Difficultés à mobiliser les sous-commissions techniques et (xii) difficultés de soumission des offres en raison des restrictions de mouvement COVID-19 imposées par de nombreux pays dans le monde.

96. Les mesures d'atténuation proposées pour ces risques sont les suivantes : (i) Recruter un spécialiste principal de la passation de marchés qui soit expérimenté et familiarisé avec les procédures et politiques de passation de marchés de la Banque mondiale et qui sera affecté à ce projet au niveau central et (ii) Recruter deux (2) assistants à la passation de marchés pour les deux régions concernées de la DGDT ; (iii) Déléguer davantage de pouvoirs à l'unité de passation de marchés en ce qui concerne les actions et décisions de passation de marchés ; (iv) Développer une section sur les procédures de passation de marchés dans le cadre du manuel de mise en œuvre du projet afin de clarifier les rôles de chaque membre de l'équipe participant au processus de passation de marchés et de définir le délai maximum pour chaque étape de la passation de marchés, en particulier en ce qui concerne les systèmes d'examen et d'approbation, et la signature des contrats ; (v) Former le DAF, le DMP, le DCMEF et le comité d'appel d'offres au nouveau cadre de passation de marchés de la Banque mondiale ; (vi) Augmenter le niveau du seuil pour l'examen et l'approbation des documents et décisions de passation de marchés par les institutions nationales ; (vii) Envisager une approche de délégation de la gestion des contrats si nécessaire, au cas par cas ; (viii) Inclure dans le cadre du financement du projet l'amélioration de la tenue des dossiers ; (ix) Mettre en place un système de planification de la passation de marchés approprié (en collaboration avec le point focal et les bénéficiaires) basé sur la production des documents techniques.

97. Le risque existant peut être porté à "**substantiel**", à condition que les mesures correctives ci-dessus soient mises en œuvre.

Autorité de développement de Bagré (MOB)

98. L'évaluation de l'Autorité de développement de Bagré (MOB) a été réalisée en septembre 2020. L'évaluation a révélé que l'MOB connaît bien les procédures de passation de marchés du GBM. L'MOB met actuellement en œuvre le projet de pôle de croissance de Bagré au Burkina Faso (P119662). L'équipe de passation de marchés comprend un spécialiste de la passation de marchés et un spécialiste adjoint de la passation de marchés. La performance du projet du pôle de croissance de Bagré au Burkina Faso au cours de la dernière mission de supervision était modérément satisfaisante. La section sur la passation de marchés du manuel actuel de mise en œuvre du projet du pôle de croissance de Bagré au Burkina Faso sera mise à jour pour le projet proposé.

99. Responsabilités en matière d'achats. La DGDT et ses antennes régionales ont l'entière responsabilité des activités de passation de marchés pour les projets. L'emprunteur prépare une stratégie de passation des marchés pour le développement (PPSD) qui sera finalisée pendant la mise en œuvre du projet. Mais un plan simplifié de passation des marchés est préparé et sera approuvé pendant la négociation.

100. Stratégie visant à rationaliser le processus de passation des marchés : Le gouvernement a déjà mis en place un décret visant à accélérer et à raccourcir les délais de passation des marchés dans les zones de

conflit dans le cadre du PUS-BF. Ce décret vise à permettre une passation de marchés plus directe avec des entrepreneurs locaux qualifiés. En plus de ce décret, le gouvernement a l'intention de prendre un autre décret pour donner plus d'autonomie à la DGDT pour passer et approuver des contrats avec un seuil d'examen plus élevé et utiliser les flexibilités de la Banque sur les méthodes de passation des marchés et le seuil d'examen préalable dans un contexte d'urgence. Cette approche permettra d'alléger le processus d'examen préalable du gouvernement. Ces propositions supplémentaires devraient être adoptées par le gouvernement avant les négociations.

101. **Fréquence des examens et de la supervision des marchés publics** : Les examens a posteriori peuvent être effectués soit par des spécialistes de l'IDA, soit par des consultants indépendants engagés dans le cadre du projet IDA, selon des procédures acceptables par la Banque mondiale, afin de vérifier le respect des procédures de passation des marchés telles que définies dans les documents juridiques. Deux missions de supervision seront effectuées chaque année.

E. Politiques juridiques opérationnelles

	Déclenché ?
Projets sur les voies navigables internationales OP 7.50	Oui
Projets dans les zones contestées OP 7.60	Non

102. **L'OP 7.50 est déclenché de manière préventive.** Au cours de la première année, les activités du projet seront mises en œuvre dans 15 communes des régions de la Boucle du Mouhoun et de l'Est du Burkina Faso, dont la ville de Fada N'Gourma. Un système de drainage des eaux de pluie sera notamment investi. Fada N'Gourma est située à l'extrême amont du Goroubi, un affluent éphémère/saisonnier du système transfrontalier du fleuve Niger qui se jette dans le Niger depuis le Burkina Faso. Dans ce cas, l'équipe estime que l'investissement dans le système de drainage ne présentera aucun risque de pollution pour les sections transfrontalières du système du fleuve Niger par son affluent Goroubi, car la ville est relativement éloignée de la frontière avec le Niger et à l'extrémité amont du Goroubi qui n'est qu'un affluent éphémère/saisonnier du système du fleuve Niger.

F. Environnemental et social

103. **Les normes environnementales et sociales qui s'appliquent à ce projet sont : (i) ESS1 Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux, (ii) ESS2 Conditions de travail et d'emploi, (iii) ESS3 Efficacité des ressources et prévention et gestion de la pollution, (iv) ESS4 Santé et sécurité des communautés, (v) ESS5 Acquisition de terres, restriction de l'utilisation des terres et réinstallation involontaire, (vi) ESS6 Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes et (vii) ESS8 Patrimoine culturel.** Les instruments proposés à élaborer sont les suivants : Le plan d'engagement environnemental et social (ESCP) et le plan d'engagement des parties prenantes (SEP) ont été préparés, approuvés par la Banque et seront divulgués après les négociations. Les instruments cadres, à savoir le cadre de gestion environnementale et sociale (ESMF) et la politique cadre de réinstallation (RPF), seront préparés, approuvés et divulgués dans le pays et sur le site web de la Banque avant leur entrée en vigueur. En outre, d'autres instruments de sauvegarde tels que la procédure de gestion du travail (LMP), le mécanisme de recours en cas de grief (GRM), le plan de gestion de la sécurité (SMP) et le plan d'action contre la GBV seront également préparés, approuvés et divulgués dans le pays et sur le site Web de la Banque avant leur entrée en vigueur. Enfin, des instruments spécifiques tels que l'évaluation des incidences environnementales et sociales (ESIA) et le plan d'action de réinstallation (RAP) seront préparés, approuvés et divulgués pour chaque sous-projet avant que les travaux de génie civil ne puissent commencer.

(i) Sauvegardes environnemental

104. **Les activités de projet prévues, telles que la construction/réhabilitation d'infrastructures socio-économiques et d'infrastructures routières, sont susceptibles d'être associées à des risques et des impacts environnementaux négatifs qui devront être gérés pour répondre aux exigences des normes environnementales et sociales dans le cadre du FSE.** Ces risques et impacts négatifs potentiels sont liés à : (i) l'efficacité des ressources et la prévention et la gestion de la pollution (approvisionnement en matières premières pour les travaux de génie civil, utilisation de l'eau et de l'énergie, émissions de gaz à effet de serre, poussière, bruit, contamination potentielle des sources d'eau due aux déversements et au ruissellement de produits pétroliers, infiltration dans les zones de stockage et élimination inappropriée des combustibles, (ii) la santé et la sécurité au travail et dans les communautés, (iii) la perte potentielle de végétation et de biodiversité pendant les travaux de génie civil et la préparation des sites, les zones de carrières pour les matériaux et la demande accrue de bois de chauffage par les travailleurs, et (iv) l'impact potentiel des travaux de génie civil et des excavations sur le patrimoine culturel. Enfin, le projet financera les infrastructures routières par l'asphaltage de la route Diendiego-Bagré (50 km), l'amélioration des routes rurales en routes non revêtues en toute saison, la construction de petits ponts et de systèmes de drainage dans les zones à risque d'inondation. Ces activités sont souvent associées à des risques et des impacts environnementaux qui devront être gérés avec soin sur l'ensemble des sites du projet. Le projet impliquera probablement aussi des organismes d'exécution ayant une expérience limitée des instruments du cadre environnemental et social (FSE) de la banque et de l'intégration de la gestion des risques climatiques et des catastrophes dans la conception des projets.

(ii) Sauvegardes sociales

105. **Bien que les activités qui seront financées par ce projet devraient avoir un impact social très limité, elles seront mises en œuvre dans un environnement fragile et très instable, confronté à une insécurité et une violence extrêmes.** Certaines activités telles que la construction et/ou la réhabilitation des infrastructures routières, notamment l'asphaltage de la route Diendiego-Bagré (environ 50 km), devraient être mises en œuvre au cours de la première année du projet. Le DAP a été développé et mis en œuvre par le projet du Pôle de Bagré dont la clôture est prévue en novembre 2020. Il pourrait y avoir des risques potentiels de plainte sur les compensations sur cette section de route, qui pourraient affecter négativement la mise en œuvre des travaux de génie civil du projet. Il a été convenu lors de la préparation que l'Autorité de développement de Bagré (MOB) restera responsable de la gestion des éventuelles plaintes liées à la mise en œuvre du PAR de la route. Toutefois, le projet a conçu un solide mécanisme de recours en cas de grief (MRG), qui doit être finalisé avant l'approbation du projet et l'examen des risques ESE/SH du projet a été effectué pendant la préparation du projet. Le risque ESE/SH est élevé et un plan d'action visant à atténuer les risques de VBG, y compris l'ESE/SH, est en cours de préparation et sera finalisé par l'UIP avant d'être effectif et intégré au GRM. Même si le projet vise à aider les personnes déplacées, il pourrait également avoir des effets négatifs sur les personnes vulnérables dans les zones non sécurisées. Les activités de la composante 3 du projet amélioreront l'inclusion sociale et l'engagement des citoyens, mais il existe également des risques que certaines activités puissent entraîner un déplacement économique et physique de la population. Un plan de réinstallation (RP) est en préparation pour aider à atténuer ces problèmes.

(iii) Capacité de l'emprunteur à mettre en œuvre les exigences en matière de garanties environnementales et sociales

106. **La Direction générale du développement territorial (DGDТ), rattachée à ce ministère des finances, supervisera la mise en œuvre, la coordination des activités du projet entre les différents acteurs, l'aspect fiduciaire, les garanties sociales et environnementales ainsi que le suivi et l'évaluation.** Le ministère en charge de l'environnement soutient la DGDТ par l'intermédiaire de l'Agence nationale

d'évaluation environnementale (ANEVE) afin de garantir que les investissements des programmes gouvernementaux tels que le PUS-BF et le PADEL sont mis en œuvre dans le respect des normes environnementales et sociales nationales. La capacité de la DGDT est faible en termes de mise en œuvre du projet conformément au FSE de la Banque, car il n'y a qu'un seul expert en environnement qui ne connaisse pas les exigences de la Banque et il n'y a pas de spécialiste en développement social.

107. Les mesures d'atténuation visant à renforcer les capacités de la DGDT sont les suivantes : (i) recruter un spécialiste principal du développement social et un spécialiste de l'environnement qui se consacreront entièrement au projet ; (ii) recruter pour chaque antenne régionale (Boucle du Mouhoun et Est), un spécialiste junior du développement social et de l'environnement qui appuiera directement les communes ; (iii) recruter un spécialiste de la VFG ; (iv) recruter ou nommer un responsable de la sécurité du projet pour aider l'UPI à mettre en œuvre les exigences du SRA et du SMP ; et (v) recruter un consultant spécialisé dans la VFG pour mettre en œuvre les mesures d'atténuation telles que décrites dans le plan d'action sur la VFG. Le personnel des points (i)-(iv) doit être en place avant l'entrée en vigueur. Chaque commune bénéficiaire disposera d'un point focal environnemental et social.

(iv) Promotion du Genre

108. Le projet contribuera à combler les écarts existants entre les sexes grâce aux activités suivantes :

- a) Dans le cadre de la sous-composante 1.1, le projet améliorera la vie des femmes grâce à un meilleur accès aux ressources essentielles telles que l'eau, l'assainissement, les écoles et les centres de santé par la construction ou la réhabilitation des infrastructures physiques telles que les puits ou les latrines séparées dans les zones bien éclairées grâce à l'électrification solaire. En outre, le projet collaborera étroitement avec le projet d'amélioration de l'accès à l'éducation et de la qualité de l'enseignement de la BF (170452) afin d'inciter les femmes et les filles à aller à l'école.
- b) L'approche des travaux d'amélioration à haute intensité de main-d'œuvre (THIMO+) qui sera adoptée dans la mise en œuvre du sous-volet 2.1 pour l'amélioration des routes rurales et la construction d'autres infrastructures routières favorisera la participation des femmes afin d'accroître leur capacité et leur emploi. Au moins 20 % des travailleurs de THIMO seront des femmes. Ces femmes bénéficieront de formations techniques et financières appropriées pour leur permettre d'accéder à un emploi plus qualifié à l'avenir, d'économiser leur salaire et d'identifier des activités génératrices de revenus qu'elles pourront financer avec leur épargne. Les mesures d'atténuation des risques de harcèlement sexuel des travailleuses seront décrites dans le plan d'action ESE/SH.
- c) Dans le cadre de la composante 3, le projet offrira aux femmes l'accès à davantage de possibilités économiques grâce à des interventions de filets de sécurité productifs et à la facilitation et la promotion de leur participation à des activités génératrices de revenus dans l'agriculture, l'élevage et le petit commerce et à des programmes de filets de sécurité productifs. En outre, le projet apportera un soutien aux associations de femmes impliquées dans la production agricole et la fabrication de produits locaux.
- d) La société burkinabé reconnaît le rôle décisif des femmes dans la cohésion sociale, mais ce rôle doit être constamment réaffirmé et soutenu. Dans le cadre des sous-composantes 3.1, 4.1 et 4.2, le projet favorisera le renforcement des capacités des femmes et leur participation active et sûre aux espaces de dialogue et d'engagement communautaire à mettre en place, ainsi que le renforcement de leur engagement et de leur participation à la mise en œuvre et à la gestion des infrastructures communautaires et des activités économiques locales.

V. SERVICES DE RECOURS EN CAS DE GRIEF

154. Les communautés et les individus qui estiment être lésés par un projet soutenu par la Banque mondiale (BM) peuvent déposer des plaintes auprès des mécanismes de recours existants au niveau du projet ou du Service de

recours en matière de griefs (GRS) de la BM. Le GRS veille à ce que les plaintes reçues soient rapidement examinées afin de répondre aux préoccupations liées au projet. Les communautés et les personnes affectées par les projets peuvent soumettre leur plainte au Panel d'inspection indépendant de la BM qui détermine si un préjudice a été ou pourrait être causé par le non-respect des politiques et des procédures de la BM. Les plaintes peuvent être soumises à tout moment après que les préoccupations ont été portées directement à l'attention de la Banque mondiale et que la direction de la Banque a eu la possibilité de répondre. Pour savoir comment soumettre des plaintes au Service de réparation des griefs (GRS) de la Banque mondiale, veuillez consulter le site <http://www.worldbank.org/en/projects-operations/products-and-services/grievance-redress-service>. Pour savoir comment soumettre des plaintes au Panel d'inspection de la Banque mondiale, veuillez consulter le site www.inspectionpanel.org.

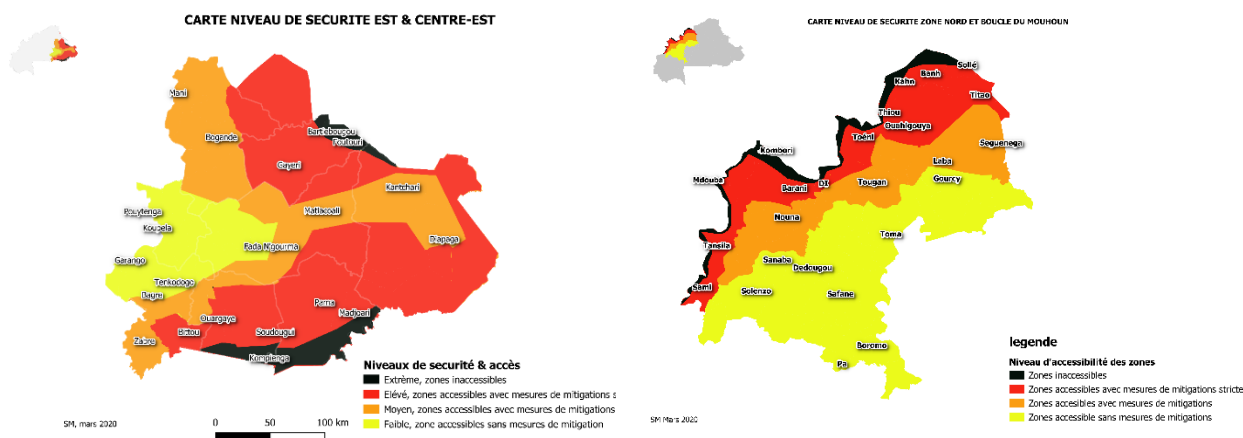
VI. RISQUES CLÉS

109. **La cote de risque globale est élevée, ce qui s'explique en grande partie** par (a) un risque sécuritaire élevé, (b) un risque politique et de gouvernance substantiel ; (b) un risque macroéconomique substantiel ; (c) une conception technique substantielle du projet ; (d) une capacité institutionnelle substantielle pour la mise en œuvre et la durabilité ; (c) un risque fiduciaire substantiel ; et (d) un risque environnemental et social élevé et (e) un nombre élevé de parties prenantes. La crise COVID-19 pourrait peser sur les risques mentionnés ci-dessus car elle pourrait induire une perturbation plus longue que prévu de l'activité économique, nécessiter des dépenses publiques plus élevées que prévu et réduire l'efficacité des interventions de l'administration publique.
110. **La sécurité, la politique et la gouvernance sont bien notées.** Les risques de sécurité peuvent avoir un effet négatif sur la mise en œuvre du projet et sur l'obtention des effets et résultats escomptés. La mise en œuvre des principaux programmes gouvernementaux dans les régions touchées par le conflit, tels que le programme d'urgence pour le Sahel, a été confrontée à des chantiers suspendus en raison d'attaques ou d'investissements détruits par des groupes armés après leur achèvement. La réception provisoire des travaux n'a pas pu être achevée pour certains travaux parce que les services techniques ne peuvent pas accéder aux sites, ou que les entrepreneurs sont partis en raison de la détérioration des conditions de sécurité. Le niveau de conflit et les attaques contre les biens du gouvernement dans les zones contestées pourraient augmenter en raison de la prochaine élection présidentielle et des élections législatives de novembre 2020. Par ailleurs, les grèves récurrentes dans la fonction publique affectent la volonté et la capacité du gouvernement à mettre en œuvre des réformes et les tensions sociales restent élevées.
111. **Compte tenu de ces facteurs, le statu quo ne fonctionne pas dans un contexte fragile.** Une flexibilité maximale a été intégrée dans la conception du projet, ce qui permettra de s'adapter rapidement et de changer les communes pré-identifiées au cas où l'insécurité s'aggraverait. Suite au processus SRA/SMP, une évaluation périodique de la sécurité de la zone du projet sera menée par le responsable de la sécurité du projet en collaboration avec les ministères concernés et les partenaires des Nations unies. Cette évaluation périodique de la sécurité est utilisée par les Commissions de l'Union européenne. Si les conditions de sécurité empêchent un investissement prévu, l'intention est d'entreprendre cet investissement dans la communauté dans laquelle les personnes déplacées se sont installées. Des synergies seront recherchées avec les donateurs finançant la sécurité intérieure afin qu'un plan de sécurité²¹ pour protéger la population et les investissements du projet puisse être établi dans les communes pré-identifiées. Dans le même temps, les types d'investissement seront adaptés au niveau de sécurité.
112. Résultat préliminaire de l'évaluation des risques de sécurité (RSA). Sur la base des informations de la Figure 16 qui sera régulièrement mise à jour, des précautions supplémentaires seront prises pour les communes pré-identifiées dans la région de l'Est par rapport aux communes situées dans les zones de

²¹ L'accent est mis sur la sécurité intérieure (police et gendarmerie) plutôt que sur les forces militaires.

prévention de la Boucle du Mouhoun. Le conflit s'est étendu à la région de l'Est après une opération militaire dans la région du Sahel. Fada N'Gourma, la capitale régionale, accueille la majorité des personnes déplacées provenant des zones rurales. La surveillance à distance (TIC, GEMS) sera intégrée dans la conception du projet afin de permettre à l'équipe de soutien à la mise en œuvre de la banque et aux entités du gouvernement central de suivre la mise en œuvre des investissements du projet dans les zones qui pourraient devenir inaccessibles en raison du conflit. En outre, la TPM peut également être nécessaire pour garantir que la qualité de l'investissement est acceptable.

Figure 1617. Analyse préliminaire de l'accessibilité de la sécurité des 15 communes pré-identifiées



113. Le **risque macroéconomique est substantiel (S)** : Le pays est vulnérable aux chocs extérieurs qui pourraient menacer la réalisation des objectifs de recouvrement de l'impôt. Une baisse plus importante que prévu des prix du coton, et éventuellement de l'or, une augmentation plus importante que prévu des importations de pétrole et des prix élevés du pétrole, ainsi qu'une augmentation des dépenses liées à la sécurité, à l'aide humanitaire et à COVID-19 avec des flux croissants de population déplacée à l'intérieur du pays pourraient mettre davantage de pression sur le cadre macroéconomique du Burkina Faso. Cela se traduirait par un nouveau ralentissement de la croissance, une réduction des recettes fiscales, des dépenses plus importantes et un déficit budgétaire et un déficit des comptes courants plus importants. Ce risque macro-économique pourrait retarder le décaissement des fonds de contrepartie. Une dérogation sera demandée afin que les plans d'action de réinstallation puissent être financés par les recettes de l'IDA.

114. Le **risque de conception technique est important (S)** : Les activités du projet telles que la localisation des sites de forage d'eau potable, les activités génératrices de revenus peuvent favoriser un groupe par rapport à un autre si les activités ne sont pas identifiées de manière inclusive ou équilibrée, contribuant ainsi à l'escalade du conflit. Les personnes déplacées à l'intérieur du pays peuvent être ciblées dans le cadre du projet qui se concentre trop sur elles au détriment des communautés d'accueil qui sont également dans le besoin. Une évaluation supplémentaire de la résilience aux risques a été menée pendant la préparation afin de s'assurer que le principe "ne pas nuire" guide les activités du projet. Par exemple, des activités de soutien aux activités pastorales ont été ajoutées en même temps que des activités de soutien aux agriculteurs sédentaires. Dans le même temps, les écoles franco-arabes devraient être réhabilitées en même temps que les écoles ordinaires.

115. La **capacité institutionnelle de mise en œuvre et le risque de durabilité sont notés substantiels (S)** : Même si la Direction générale du développement territorial met actuellement en œuvre un projet financé par d'autres donateurs, elle n'a aucune expérience de la mise en œuvre de projets financés par des banques. En outre, les communes pré-identifiées sont également très faibles pour assumer la mise en œuvre de leurs activités sans soutien initial. Ce risque sera atténué en engageant, avant l'approbation

du projet, des consultants clés supplémentaires dans des domaines critiques. En outre, des bureaux régionaux seront mis en place afin que le gouvernement local soit correctement pris en main pour assurer la durabilité, le renforcement des capacités et la présence de l'État.

116. **Le risque fiduciaire est jugé substantiel.** L'unité de renseignements financiers n'a pas d'expérience du financement bancaire pour la gestion financière et la passation de marchés. Un renforcement des capacités en termes de recrutement de personnel qualifié, de surveillance régulière et d'audits périodiques sera mis en place.
117. **Le risque environnemental et social est jugé élevé.** Les risques sociaux sont considérés comme élevés en raison d'un risque élevé pour l'EES/SH dans les zones du projet, tel qu'évalué par l'outil de sélection des risques de GBV de la Banque mondiale. Certains des risques sont associés à l'EES/SH des travailleuses, des membres de la communauté par le personnel et des travailleurs impliqués dans les travaux de génie civil mais aussi d'autres activités du projet telles que les activités génératrices de revenus. Le risque environnemental est également considéré comme élevé. L'unité d'exécution des projets ne dispose ni du personnel adéquat ni de l'expérience nécessaire pour mettre en œuvre le nouveau FSE de la banque. Le projet prévoit d'engager des experts en développement social et des experts en environnement pour le bureau central et les bureaux régionaux. L'ONG chargée de surveiller la mise en œuvre des mesures d'atténuation et de lutte contre la VBG ainsi que l'expert en matière de VBG au sein de l'unité d'exécution du projet seront recrutés avant l'entrée en vigueur. En outre, un TPM sera recruté pour suivre et superviser la mise en œuvre par tous les acteurs concernés.
118. **Les risques pour les parties prenantes sont importants (S) :** Les parties prenantes peuvent ne pas être correctement consultées en raison des mesures de restriction de la pandémie COVID-19. Dans le même temps, les réactions des parties prenantes peuvent ne pas être correctement prises en compte lors de la mise en œuvre. Ce risque sera atténué par la mise en place d'une plate-forme d'engagement des citoyens au niveau de la commune, allant de la consultation, de la sensibilisation, du suivi de la communauté au mécanisme de réparation des préjudices. Au cours de la préparation du projet, des entretiens téléphoniques ont également été menés pour vérifier les besoins de la population et garantir l'intégration. La relation de travail entre l'UIP et le gouvernement local peut être affectée par l'éloignement des communes. Les antennes régionales et le comité régional renforceront encore la relation entre les communes et l'UIP.

VII. CADRE DE RÉSULTATS ET SUIVI

Note aux équipes de travail : [Cliquez ici pour obtenir des conseils sur la préparation du DAP.](#) **Veillez supprimer cette note lors de la finalisation du document**

Note aux équipes de travail : Les sections suivantes sont générées par le système et ne peuvent être éditées qu'en ligne dans le portail. **Veillez supprimer cette note lors de la finalisation du document.**

Cadre de résultats

PAYS : Burkina Faso

Projet d'urgence de développement territorial et de résilience au Burkina Faso

Objectifs de développement du projet

L'AOP proposée vise à améliorer l'accès des communautés participantes (y compris les personnes déplacées à l'intérieur du pays) aux infrastructures essentielles et aux services sociaux essentiels dans certaines régions.

Indicateurs des objectifs de développement des projets

Nom de l'indicateur	PBC	Base de référence	Objectif final
Accès aux infrastructures critiques			
Nombre de bénéficiaires ayant accès aux infrastructures de communication (routes en toutes saisons et signal mobile à large bande) (Nombre)		0.00	300,000.00
Nombre de femmes bénéficiaires ayant amélioré leurs revenus grâce au projet (Nombre)		0.00	150,000.00
dont 30% sont des PDI (Nombre)		0.00	45,000
Accès aux services sociaux essentiels			

Nom de l'indicateur	PBC	Base de référence	Objectif final
Nombre de bénéficiaires qui ont reçu des services sociaux essentiels améliorés grâce au projet (Nombre)		0.00	350,000.00
dont 50 % sont des femmes (Nombre)		0.00	175,000.00
dont 30% sont des PDI (Nombre)		0.00	105,000.00
Participation des communautés sélectionnées (y compris les PDI)			
Taux de satisfaction exprimé par les bénéficiaires pour les investissements dans les projets sur la base des réponses aux enquêtes de satisfaction annuelles itératives (Pourcentage)		0.00	90.00
Inclusion de tous les groupes de la communauté			
Communes intégrant le retour d'information des consultations des bénéficiaires (y compris les personnes déplacées et les femmes) dans les principaux documents stratégiques (budgets et plan de développement) (Pourcentage)		0.00	100.00

Indicateurs de résultats intermédiaires par composante

Nom de l'indicateur	PBC	Base de référence	Objectif final
Améliorer l'offre de services sociaux de base			
Nombre d'infrastructures sociales nouvellement construites ou réhabilitées (éducation et santé) (Nombre)		0.00	105
Système simplifié d'approvisionnement en eau potable et forages communautaires pour l'eau potable équipés de l'énergie solaire (Nombre)		0.00	160
Centre de réponse aux SGBV soutenu pour fournir des soins intégrés dans les communes bénéficiaires (Pourcentage)		0.00	100.00
personnes ayant bénéficié de services essentiels de santé et de		0.00	200,000.00

Nom de l'indicateur	PBC	Base de référence	Objectif final
nutrition (Nombre)			
Étudiants bénéficiant d'un apprentissage direct amélioré (Nombre)	0.00		100,000.00
Écoles et centres de santé dotés d'un personnel et d'équipements adéquats (Pourcentage)	0.00		95.00
Les personnes déplacées à l'intérieur du pays sont identifiées et enregistrées dans les trois jours suivant leur arrivée. (Nombre)	0.00		85.00
Reprise économique et autonomisation au niveau communautaire			
Nombre d'infrastructures économiques construites ou réhabilitées par le projet (Nombre)	0.00		520
Bénéficiaires de revenus accrus grâce à des activités génératrices de revenus (Nombre)	0.00		300,000
Bénéficiaire participant à des formations aux compétences de la vie courante ou aux moyens de subsistance (Nombre)	0.00		7,000.00
Nombre de jeunes femmes (Nombre)	0.00		3,000.00
Soutien opérationnel			
Communes disposant d'un budget et d'un comité de gestion dédiés aux infrastructures financées par le projet (Pourcentage)	0.00		100.00
Nombre de communes bénéficiaires disposant d'un mécanisme fonctionnel de recours et de gestion des conflits (Nombre)	0.00		15.00
Revenu annuel des communes bénéficiaires (pourcentage)	0.00		15.00
Griefs reçus et traités par le biais du système GRM du projet (Pourcentage)	0.00		100.00
Attaques ou alertes d'attaques dans les communes voisines (Nombre)	30.00		5.00
Améliorer la connectivité physique et virtuelle et la résilience urbaine			
Routes rurales ou interurbaines réhabilitées ou améliorées en routes toutes saisons résistantes au climat (Kilomètres)	0.00		1,100.00
Construction ou curage d'un canal d'évacuation des eaux pluviales dans les zones inondables des communes urbaines	0.00		100.00

Nom de l'indicateur	PBC	Base de référence	Objectif final
bénéficiaires (en kilomètres)			
Bénéficiaire employé par des travaux à forte intensité de main-d'œuvre (Nombre)	0.00		100,000.00
Commune bénéficiaire disposant d'au moins un centre numérique (nbre)	0.00		18

Plan de suivi et d'évaluation : Indicateurs de l'AOP

Nom de l'indicateur	Définition/Description	Fréquence	Source des données	Méthodologie pour la collecte des données	Responsabilité de la collecte des données
Nombre de bénéficiaires ayant accès aux infrastructures de communication (routes en toutes saisons et signal mobile à large bande)	Population rurale vivant à moins de 5 kilomètres d'une route améliorée par le projet en une route praticable en toute saison. (Étant donné le type de routes sélectionnées pour le projet et les caractéristiques de la population rurale du Burkina Faso, la grande majorité de ces personnes appartiennent à des communautés agricoles).	annuel	Communes	Une zone tampon de 2 kilomètres le long des routes du projet et la liste des villages situés dans la zone tampon. La population de ces villages est ensuite tirée du recensement de la population et ajustée en fonction de la croissance démographique avec un taux de 3,6 % par an.	DGDT
Nombre de femmes bénéficiaires ayant amélioré leurs revenus grâce au projet	Cet indicateur mesure le nombre de femmes qui ont amélioré leurs revenus	tous les six mois	Communes bénéficiaires	Les rapports des communes sont centralisés et transmis	DGDT

	grâce aux activités du projet telles que les travaux de génie civil, les activités génératrices de revenus et les filets de sécurité productifs.			à la Banque et au comité d'examen.	
dont 30% sont des personnes déplacées à l'intérieur du pays	30 % des bénéficiaires accédant à l'infrastructure sont des personnes déplacées				
Nombre de bénéficiaires qui ont reçu des services sociaux essentiels améliorés grâce au projet	Nombre de services de base (eau potable, écoles, centres de santé, assainissement) construits ou réhabilités par le projet multiplié par le nombre estimé de bénéficiaires pour chaque type d'infrastructures de services de base.	tous les six mois	Communes bénéficiaires	L'antenne régionale de la DGDT produit un rapport par région. Les rapports sont centralisés et partagés avec le comité d'examen des projets.	DGDT
dont 50 % sont des femmes					
dont 30% sont des personnes déplacées à l'intérieur du pays					
Taux de satisfaction exprimé par les bénéficiaires pour les investissements dans les projets, sur la base des réponses aux enquêtes annuelles itératives de satisfaction	Une enquête sera menée avec un questionnaire pour évaluer la satisfaction des bénéficiaires. Le rapport entre le nombre de bénéficiaires satisfaits et le nombre de bénéficiaires interrogés	annuellement	enquête	L'enquête sera menée à l'aide des TIC et d'un point focal indépendant.	DGDT

Communes intégrant le retour d'information des consultations des bénéficiaires (y compris les personnes déplacées et les femmes) dans les principaux documents stratégiques (budgets et plan de développement)	Le nombre de communes bénéficiaires qui ont organisé une consultation de proximité avec tous les groupes de la population (personnes déplacées, jeunes, tous les groupes ethniques) pour tenir compte de leurs besoins / nombre total de communes bénéficiaires du projet	Annuellement	Communes bénéficiaires	Procès-verbal des consultations	DGDT
--	---	--------------	------------------------	---------------------------------	------

Plan de suivi et d'évaluation : Indicateurs de résultats intermédiaires

Nom de l'indicateur	Définition/Description	Fréquence	Source des données	Méthodologie pour la collecte des données	Responsabilité de la collecte des données
Nombre d'infrastructures sociales nouvellement construites ou réhabilitées (éducation et santé)	Compter le nombre d'établissements d'enseignement et de santé financés par le projet	tous les six mois	Communes	Rapport de réception provisoire de l'ingénieur de supervision	DGDT
Système simplifié d'approvisionnement en eau potable et forages communautaires pour l'eau potable équipés de l'énergie solaire	Comptez le nombre de forages et de systèmes d'eau simplifiés équipés de l'énergie solaire financés par le projet	tous les six mois	Communes bénéficiaires	Rapport de réception provisoire de l'ingénieur de supervision	DGDT
Un centre de réponse aux SGBV est soutenu pour fournir des soins intégrés dans les communes bénéficiaires					
les personnes ayant bénéficié de services essentiels de santé et de nutrition					

Étudiants bénéficiant d'un apprentissage direct amélioré					
Des écoles et des centres de santé dotés d'un personnel et d'équipements adéquats					
Les personnes déplacées à l'intérieur du pays sont identifiées et enregistrées dans les trois jours suivant leur arrivée.					
Nombre d'infrastructures économiques construites ou réhabilitées par le projet	Nombre d'infrastructures économiques financées par le projet	Annuellement	Communes	Acceptation provisoire	DGDT
Bénéficiaire d'une augmentation des revenus grâce à des activités génératrices de revenus	Nombre de bénéficiaires d'activités génératrices de revenus qui ont vu leurs revenus augmenter	deux fois par an	Enquête des ONG	Rapports	DGDT
Bénéficiaire participant à des formations aux compétences de la vie courante ou aux moyens de subsistance					
Nombre de jeunes femmes					
Communes disposant d'un budget et d'un comité de gestion dédiés aux infrastructures financées par le projet	Commune qui dispose d'un budget pour l'entretien, et comité chargé de l'opération.	annuellement	Communes	Une fois l'O&M validé par le projet	DGDT
Nombre de communes bénéficiaires disposant d'un mécanisme fonctionnel de recours et de gestion des conflits	GRM avec un registre pour enregistrer les plaintes, comité chargé de la résolution.	tous les six mois	Communes Registre GRM	pourcentage de plaintes traitées dans un délai inférieur à 15 jours divisé par le nombre total de plaintes	Communes
Revenu annuel des communes bénéficiaires	Recettes perçues par les communes	annuellement	Communes	Rapports	DGDT

Griefs reçus et traités par le biais du système GRM du projet	les plaintes reçues, traitées et effectivement clôturées grâce au GRM mis en place dans chaque commune	Annuel	Données des communes	Rapports	DGDT
Attaques ou alertes d'attaques dans les communes avoisinantes	Nombre d'attaques/violences intercommunautaires ou alertes enregistrées par les forces de sécurité dans les communes ayant des frontières avec les communes bénéficiaires	Mensuel	Ministère de l'intérieur		Ministère de l'intérieur
Réhabilitation ou amélioration des routes rurales ou interurbaines pour en faire des routes toutes saisons résistantes au climat	Kilomètre linéaire de routes rurales améliorées par le projet	Annuellement	Rapport d'acceptation provisoire	Communes	DGDT
Construction ou curage d'un canal d'évacuation des eaux de pluie dans les zones inondables des communes urbaines bénéficiaires	La somme du kilomètre linéaire de la cure et de la construction du canal d'orage	Annuellement	Rapport	Acceptation provisoire	DGDT
Bénéficiaire employé dans le cadre de travaux à forte intensité de main-d'œuvre	Le comptage du nombre de personnes dans les communes (y compris les personnes déplacées, les femmes et les jeunes) employés dans les travaux de génie civil comprenait les routes rurales, les infrastructures sociales et les infrastructures de production.	Annuellement	Rapport des ONG	Compter chaque personne employée	DGDT

Commune bénéficiaire disposant d'au moins un centre numérique	Comptage Centre numérique dans chaque commune	Annuellement	DGDT	DGDT	DGDT
[Redacted content]					